

fenêtres s/ cours

27 novembre 2018
Numéro 452

Le journal du SNUipp-FSU



Élections pro / **Plus forts ensemble**

VOTONS!



actu
Formation
initiale

grand angle
Marseille,
l'école en plan

decryptage
Quelle
maternelle ?

fenêtres s/ cours

27 novembre 2018
Numéro 452

Le journal du SNUipp-FSU



Élections pro / Plus forts ensemble

VOTONS!



actu
Formation
initiale

grand angle
Marseille,
l'école en plan

decryptage
Quelle
maternelle ?

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
VÉHICULE PERSONNEL ASSURÉ
AUSSI LORS DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS*

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT
-10% SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE AUTO**

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2017.

*Pour les agents fonctionnaires en cas d'usage du véhicule privé - trajet/travail avec l'extension « déplacements professionnels ».

**Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement. Remise de 10% sur le montant de la 1^{re} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS. Offre valable jusqu'au 31/12/2018, non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0 970 809 809 (n° non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h). Les Conditions Générales et la convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

Élus du personnel, donner de la voix

Les élections professionnelles se déroulent du 29 novembre au 6 décembre. Un grand moment de la démocratie sociale pour désigner des représentants défendant les droits des enseignants et un vrai projet pour l'école.



5

l'enfant

Sale temps
pour les filles

6

actu

Formation initiale : quels
enseignants pour demain ?/
8-9 L'égalité professionnelle
à petits pas/ Temps de travail,
ça déborde/ Un statut pour la
direction : mauvaise idée ?

10

grand angle

Écoles marseillaises, les PPP de Damoclès

Écoles dégradées, insalubres, dangereuses, le maire de Marseille fait appel aux majors du BTP au risque de perdre la main sur le bâti scolaire. Un large collectif s'est constitué autour d'un contre-projet.

22

métier&pratiques

Maternelle, on en remet une couche ?/
25 Trois questions à Pascal Grassetie/
26 Reportage : « C'est assez », dit la baleine/
28 Portrait : une maîtresse rare/ 29 Questions-
réponses/Permutations informatisées



30

lire/sortir!

Il était une fois les
contes/3 questions
Laurence Faron

34

interview

Geneviève Avenard
« Mineurs isolés,
des enfants avant tout »

32

société

Transports, ça bouge ?

FENÊTRES SUR COURS Hebdomadaire du syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

128 boulevard Blanqui 75013 Paris, tél. : 01 40 79 50 00, fsc@snuipp.fr **DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :**

Régis Metzger **RÉDACTION :** Francis Barbe, Lilia Ben Hamouda, Laurent Bernardi, Mathilde Blanchard, Laurence Gaiffe, Pierre Magnetto, Arnaud Malaisé, Francette Popineau, Virginie Solunto

CONCEPTION-RÉALISATION : NAJA www.naja.paris / éditoriale : NAJApresse, graphique : Susanna Shannon pour NAJA **IMPRESSION :** SIEP Bois-le-Roi **RÉGIE PUBLICITÉ :** Mistral Media, 12 rue Lafayette

75015 Paris, Tél. : 01 40 02 99 00 **PRIX DU NUMÉRO :** 1 euro **ABONNEMENT :** 23 euros

ISSN 1241 0497 / CPPAP 0420 S 07284. Adhérent du syndicat de la presse sociale

éditorial

Syndicats : c'est quoi la différence ?

Au SNUipp-FSU les élèves nous intéressent aussi en tant qu'enfants qui ont des droits qu'il s'agit de faire respecter en termes de scolarisation mais aussi de logement, de santé, d'accès à la culture... Nous faisons le pari de la proximité et du débat avec la profession, de la disponibilité et de l'écoute. Au SNUipp-FSU nous faisons le choix assumé de l'unité la plus large possible. Négociation et mobilisation s'écrivent de concert pour une meilleure reconnaissance des enseignantes et des en-



**LE PARI DE LA
PROXIMITÉ ET
DU DÉBAT**

enseignants au service de la réussite de tous et de toutes. Ce qui se vit en dehors de la classe influe sur ce qui s'y passe. La reproduction des inégalités sociales n'a pas sa place à l'école. Voilà ce qui nous anime.

Notre syndicalisme se veut le porte-parole de vos préoccupations, dans un cadre démocratique constitué. Des mobilisations se font l'écho d'une baisse du pouvoir d'achat qui n'est pas acceptable. Le mouvement syndical se doit d'être à l'écoute de celles et ceux qui la subissent, hier comme aujourd'hui en s'inscrivant dans la promotion d'un autre modèle de répartition des richesses. Un modèle qui s'appuie aussi sur des valeurs comme la solidarité, la justice, l'égalité, le respect des autres. Voilà ce qui nous guide.

RÉGIS METZGER



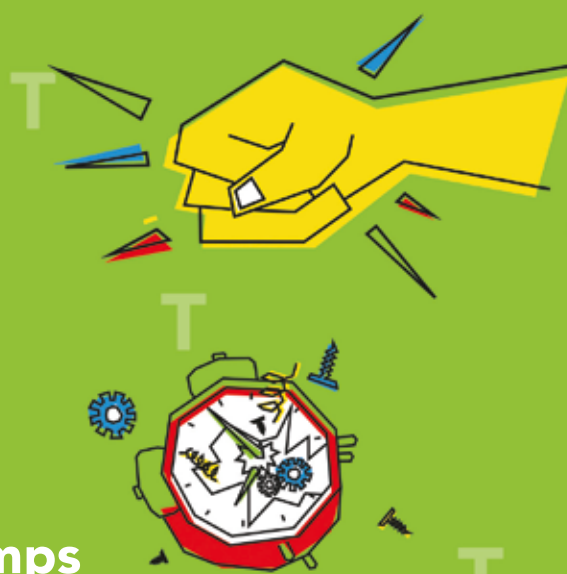
BERNARD PHARIEN nous a quittés brusquement à l'âge de 80 ans. Il fut l'un des fondateurs du SNUipp. Un engagement qu'il a poursuivi jusqu'à son dernier souffle.

Joint à ce numéro, un 8 pages *FSU élections*, un 8 pages *Questions sur*, un supplément *Retraités*, un catalogue des éditions *Rue du monde*.





Effectifs



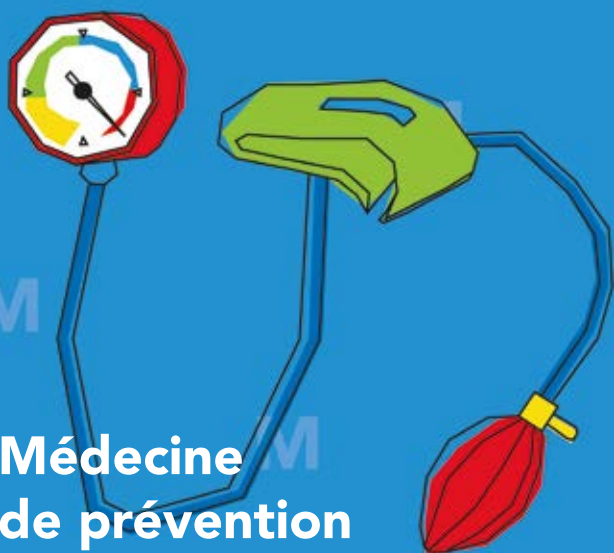
Temps
de travail



Pouvoir
d'agir



Salaires



Médecine
de prévention

Avec le SNUipp-FSU,

- Obtenir une réduction des effectifs,
- Réduire le temps de travail
- Renforcer le pouvoir d'agir enseignant
- Imposer de meilleurs salaires
- Exiger une vraie médecine de prévention

Du 29 novembre au 6 décembre,

Changeons l'école, **votons !**

Sale temps pour les filles

Les filles sont plus souvent victimes de discriminations et de harcèlement que les garçons et ont par ailleurs un accès plus restreint à l'espace public. Ce sont les principaux enseignements d'un rapport de l'Unicef-France* publié début novembre et qui s'appuie sur une enquête réalisée auprès de plus de 26 000 répondants, garçons et filles, âgés de 6 à 18 ans. Un phénomène qui se lit dès l'école où la cour de récréation illustre la

séparation des sexes, notamment en primaire, par la place qu'y occupent chacun et chacune : les garçons au centre, les filles sur le côté. Une séparation des sexes qui prend bien d'autres dimensions notamment dans les quartiers populaires, souligne l'Unicef. 45% des filles de 6 à 17 ans considèrent qu'elles ont moins de droits que les garçons en termes d'accès au savoir, à la santé, aux loisirs, à la sociabilité. L'enquête montre aussi que les filles sont deux fois plus

harcélées que les garçons, que ce soit sur internet, dans les transports en commun ou dans l'espace public. En

"LES FILLES SONT DEUX FOIS PLUS HARCELÉES QUE LES GARÇONS"

réponse, elles restent davantage confinées dans

l'espace domestique ou dans les lieux où elles se sentent en sécurité, laissant l'espace public aux garçons. Une situation qui pour l'Unicef appelle à « *un changement radical du statut des filles. Un même accès aux loisirs, une réelle information sur la sexualité, un espace scolaire et public partagés sont une partie des conditions pour y parvenir* ». FRANCIS BARBE

**Quel genre de vie ? Filles et garçons : inégalités, harcèlements, relations*

LES FILLES confinées à la périphérie de la cour.



© Cadieux/NAAJA

RAPPORT MONDIAL DE SUIVI DE L'ÉDUCATION. BIEN QUE POUR L'ORGANISME ONU SIEN LA MOITIÉ DES PERSONNES DÉPLACÉES DANS LE MONDE ONT MOINS DE 18 ANS, ELLES RESTENT EXCLUES DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS NATIONAUX DES PAYS D'ACCUEIL.

C'EST LE NOMBRE DE SALLES DE CLASSES QUE POURRAIENT REMPLIR AUJOURD'HUI LES ENFANTS MIGRANTS ET RÉFUGIÉS PARTOUT DANS LE MONDE. UN CHIFFRE COMMUNIQUÉ PAR L'UNESCO À L'OCCASION DE LA PUBLICATION DE SON

500 000

Formation initiale : quels enseignants pour demain ?

Apprendre pour transmettre, donner le goût du métier et la passion de construire ses outils. C'est tout cela que la formation initiale doit apporter aux enseignants de demain. Ce n'est pas ce que prévoit le projet de Jean-Michel Blanquer.

Comme le soulignent depuis longtemps études et rapports, l'un des éléments clés de la réussite d'un système éducatif est la qualité de la formation de ses enseignants. L'amélioration qualitative de la formation initiale et continue constitue donc une condition indispensable pour la démocratisation du système éducatif et la réduction des inégalités. Cette qualité et cette professionnalité inscrites dans l'appel que le SNUipp-FSU a lancé au sortir de son Université d'automne ne semblent pas résonner jusqu'à la rue de Grenelle. Même si le projet du ministre sur la formation initiale n'est pas encore connu officiellement dans sa totalité, diverses audiences, rapports et projets de textes permettent d'en dégager les grandes

lignes. Sans engager la réflexion sur un dispositif global de formation, le projet du ministère est d'abord pensé pour économiser des moyens financiers et humains et vise à déprofessionnaliser les enseignants. La diminution du volume de la formation universitaire, le resserrement sur les fondamentaux et la dégradation du lien avec la recherche ne répondent pas à la nécessaire construction progressive d'un métier qui s'apprend et d'une identité professionnelle fondée sur les pratiques réflexives de personnels concepteurs de leurs enseignements. L'absence de mesures financières permettant aux étudiants d'aborder sereinement leurs études et la préparation des concours est l'une des causes de la crise



de recrutement qui s'amplifie à l'Éducation nationale. À cela le ministre répond par une « préprofessionnalisation », c'est-à-dire qu'il vise à mettre des étudiants sous statut d'AED pour leur confier progressivement dès la L2 des missions d'enseignement en leur faisant perdre le statut protecteur de fonctionnaire stagiaire pendant la formation. Alors que le prérecrutement, réclamé par le SNUipp-FSU, doit permettre de démocratiser et sécuriser l'accès aux métiers de l'enseignement, ce projet de loi vise à créer un vivier de contractuels.

LES ESPÉ SOUS TUTELLE

Le projet de réforme transforme les Espé en InSpe, Instituts supérieurs du profes-

so-
rat et de l'éducation et les soumet à une gouvernance ministérielle, incluant la nomination des directeurs. Le cadre national légal et réglementaire de la formation des enseignants n'est toujours pas garanti et les missions des actuels formateurs de l'Espé au sein de la formation initiale sont remises en cause. La réforme territoriale avec ses treize académies risque d'affecter l'organisation générale de la formation. Pour la FSU, le futur statut de ces établissements doit garantir leur autonomie scientifique, pédagogique et financière. Le SNUipp et la FSU portent un projet plus ambitieux pour la formation et lancent dès maintenant une campagne nationale d'information et de mobilisations, et soutient celles en cours. VIRGINIE SOLUNTO

opinion

BERNADETTE GROISON, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FSU.

*Le rapport annuel sur la
Fonction publique bat en
brèche les idées reçues. Loin
d'être des nantis et d'avoir la*



*garantie de l'emploi,
sur 5,48 millions
d'agents, 976 000
ne sont pas titulaires.
Côté rémunérations,
la part du salaire au*

*« mérite » est en
augmentation alors que celle
du salaire indiciaire stagne
avec le gel du point d'indice.
Ici aussi, le salaire des
femmes est inférieur à celui
des hommes et les départs
en retraite plus tardifs. Le
cliché de « ronds de cuir » ne
tient plus devant les 36% de
fonctionnaires qui travaillent le
dimanche et les 17% de nuit.
Enfin les absences pour
maladie sont sensiblement les
mêmes que dans le privé.*

© Camille Millierand/NAJA



UNE COLÈRE MULTI FORME.

Le mouvement des « gilets jaunes », au-delà de la hausse du prix des carburants, révèle une vraie colère des salariés, travailleurs précaires, retraités. Il montre aussi les limites d'un exercice de plus en plus solitaire du pouvoir. Ces manifestations sont l'expression de la réalité de la baisse du pouvoir d'achat des classes populaires et moyennes. Le mouvement syndical a la responsabilité d'offrir un débouché à ces mécontentements et de prendre des initiatives de mobilisation pour promouvoir une fiscalité acceptée, juste et redistributrice, qui permette de réduire les inégalités sociales et garantisse l'accès à des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire. Mais aussi de lier les réponses de la crise climatique à la justice sociale.



Temps de travail : ça déborde

Du 12 au 17 novembre, le SNUipp-FSU a lancé une enquête en ligne pour remettre sur le devant de la scène la question du temps de travail des enseignants. En moins

d'une semaine, plus de 7 000 répondants y ont participé. Une enquête qui confirme l'étude conduite par la DEPP en 2010 ou encore l'enquête flash menée par le SNUipp à

l'automne 2012. Avec 42h42' de moyenne hebdomadaire, les résultats viennent une fois de plus démontrer que le temps de travail des enseignants et des enseignantes des écoles déborde largement le cadre des obligations réglementaires de service.

c'est le nombre d'heures moyen que les PE ont déclaré consacrer à la préparation de la classe et de l'activité scolaire. Un temps qui diminue avec l'ancienneté dans la fonction passant de 12h41 en début de carrière à 11h09 en fin de carrière.

c'est le temps hebdomadaire pour les réunions d'équipe et la continuité entre les cycles ou avec le collège selon les répondants à l'enquête. Un temps qui augmente avec l'ancienneté dans la fonction de 01h39 à 02h10 pour les plus anciens.

c'est le temps moyen estimé de travail informel avec les autres enseignants de l'école.

de temps de rencontre hebdomadaire avec les parents d'élèves. Une durée qui s'accroît de 22 minutes en moyenne au fur et à mesure de l'avancement dans la carrière.

à l'élaboration et la mise en œuvre des Projets personnels de scolarisation (PPS) pour les élèves en situation de handicap.

de temps hebdomadaire consacré à l'aide personnalisée aux élèves (APC) ou d'activités relevant de ce temps.

temps hebdomadaire annualisé comprenant les 6h de conseil d'école et les 18h d'animation pédagogique par an.

temps de classe hebdomadaire avec les élèves.

Focus

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE À PETITS PAS.

« Plan d'action pour l'égalité, égal accès aux métiers et aux responsabilités, suppression des écarts de rémunérations et de carrière, meilleure prise en compte des situations de grossesse et de parentalité, prévention et lutte contre les violences, le harcèlement et le sexisme », ce sont les cinq axes du nouveau protocole d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique. Il fait suite au protocole de 2013 qui nécessitait des mises en œuvre concrètes. Âprement négocié par la FSU, il permettra la neutralisation de l'impact des congés familiaux sur la rémunération et les parcours ou encore la suppression du jour de carence pendant la maternité, des contraintes finalement exigibles dans les trois fonctions publiques fin 2020 et non fin 2021. Au regard des avancées, la FSU a décidé de signer le protocole mais elle continue de dénoncer le non-financement des principales mesures annoncées ainsi que l'absence de cohérence de l'action gouvernementale concernant l'égalité femme-homme.

11h45'

+ 1h49'

+ 1h32'

+ 1h03'

+ 0h48'

+ 1h00'

+ 0h45'

+ 24h00'

= 42h42'

Un statut pour la direction ?

L'annonce était dans l'air, elle est tombée le 15 novembre sur le site de Matignon. « Rapprocher les directeurs des chefs d'établissement du 2nd degré : c'est la volonté affichée par le ministre de l'Éducation nationale. Un changement de statut qui permettra de mieux articuler les liens entre école et collège. » Mauvaise idée pour le SNUipp-FSU, qui s'est immédiatement adressé au locataire de la rue de Grenelle. Car « s'il y a urgence à améliorer le fonctionnement pédagogique, éducatif et administratif de l'école, ainsi

DERRIÈRE LE STATUT SE CACHENT FUSIONS ET REGROUPEMENTS D'ÉCOLE.

que la reconnaissance et les responsabilités dans l'exercice de la fonction de direction d'école, cela ne peut passer ni par la création d'un statut hiérarchique, ni par la réorganisation territoriale des structures d'enseignement », prévient le courrier. Un tel statut ne ferait que renforcer la position administrative des directeurs, les éloignerait des adjoints, sans répondre à leurs difficultés. Le syndicat lui demande donc de prendre le temps de la discussion.

LA LETTRE AU MINISTRE SUR SNUIPP.FR.

Hors contrat : +15%

Une fuite des effectifs vers le privé ? C'est un peu plus compliqué que cela, montre une étude de la Depp de novembre. L'évolution démographique, public et privé confondus, est à la baisse avec 23 000 élèves de moins par rapport à 2017 soit un recul de 0,5%. Cette baisse concerne également les établissements privés sous contrat qui perdent 4 700 élèves. C'est le

hors contrat qui progresse avec 6 600 élèves supplémentaires, soit une progression de 15% de ses effectifs. Une progression à mettre dans une perspective globale, ces établissements ne scolarisant que 0,6% des élèves. Cette tendance peut s'expliquer par l'attrait pour certaines pédagogies alternatives (Montessori...) mais aussi traditionnalistes, cultivant l'entre soi.

Évals CP : des résultats inutiles

Mal conçues, inadaptées, anxiogènes et déconnectées du travail réel de la classe : les fameuses évaluations CP et CE1 voient leur inutilité se confirmer alors que les

enseignants sont invités à en communiquer les résultats aux parents deux mois après leur passation, tandis que les élèves ont déjà largement avancé dans leurs apprentissages.

#NousToutes



Caroline de Haas, féministe.

1. UNE MARCHÉ, UNE TRIBUNE POURQUOI ?

La marche organisée le 24 novembre constituait un moment important. Notre objectif c'est vraiment de faire en sorte qu'on en finisse avec les violences faites aux femmes. La tribune signée par des personnalités permet de sensibiliser les citoyennes et les citoyens à l'importance d'agir sur ce sujet et de faire passer des messages. Souvent, quand on parle des violences sexistes et sexuelles, certains ont tendance à minimiser. Cette tribune permet de reposer des principes comme le fait qu'une femme n'est jamais responsable des violences qu'elle subit et que les violences sont massives en France alors qu'elles sont niées par l'entourage ou les pouvoirs publics. Cette tribune affirme surtout qu'on peut et doit en finir avec ces violences.

2. COMMENT ÉRADIQUER LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ?

On peut déjà agir individuellement. Chacun et chacune peut être capable, de les détecter et donc potentiellement de les faire reculer. Il faut apprendre aux gens à ouvrir les yeux. Une femme qui se dévalorise, une amie qui coupe ses contacts, ce sont des signes. La manière la plus simple de faire est de

poser la question. Dans l'immense majorité, les femmes victimes répondent. Il faut prendre l'habitude de les accompagner en disant « je te crois », « tu n'y es pour rien », « le coupable c'est lui », « tu as bien fait de me parler ». Des petites phrases qu'il faut apprendre par cœur et dire. Ensuite on peut donner le numéro de structures qui accompagnent les femmes dans leurs démarches. Soit le 39 19 soit le 0800 05 95 95.

3. ET COLLECTIVEMENT ?

Collectivement on a besoin de politiques publiques ambitieuses. En France, on sait exactement comment s'y prendre pour changer des comportements. On l'a déjà fait sur la sécurité routière, le tri des déchets ou la cigarette. On a besoin d'éducation obligatoire dispensée à l'école contre les violences, on a besoin de moyens pour former les professionnels qui accueillent et accompagnent les femmes victimes, on a besoin de moyens pour les associations qui hébergent et font des services de réinsertion pour accompagner les femmes au quotidien dans leur démarche judiciaire ou de santé. Cela fait des décennies que les politiques publiques ne sont pas à la hauteur. En Espagne, un milliard d'euros ont été mis sur la table pour en finir avec les violences sexuelles et sexistes. À quand un plan identique en France ? PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENT BERNARDI

Écoles marseillaises, les PPP de Damoclès

Écoles dégradées, insalubres, le maire de Marseille fait appel aux majors du BTP au risque de perdre la main sur le bâti scolaire.

« Conseil d'école après conseil d'école, nous dressons la même liste de ce qui ne va pas : infiltrations d'eau jusque dans les classes, dalles du plafond qui s'écroulent la nuit dans le meilleur des cas, toiture refaite il y a cinq ans qui demande déjà à être colmatée, portes coupe-feu qui ne se ferment pas... On s'habituerait presque à la misère ! ». Patrice Plagnes, directeur de l'école National dans le 3^e arrondissement de Marseille ne cherche même pas à masquer son dépit. Depuis plusieurs années la ville de Marseille est régulièrement épinglée pour la gestion catastrophique de ses écoles. Salles inondées en période de fortes pluies, plafonds effondrés, sanitaires et plomberies cassés, présence de parasites, chauffage en panne, poignées de porte brisées, huisseries en mauvais état... La liste est longue des petits et des gros soucis touchant une grande partie des écoles marseillaises. Le SNUipp-FSU 13 qui a mené une enquête auprès des directrices et directeurs confirme ce tableau noir. « Comme il y a deux ans et demi, l'insalubrité des écoles est soulignée par nos collègues » explique le syndicat. Dans certains quartiers, le ras-le-bol suscite une forte mobilisation, comme dans le 3^e justement, où un collectif de parents met régulièrement en ligne des photos témoignant de ces situations insupportables.

UN IMPROBABLE COLLECTIF CONTRE LES PPP

En 2016, suite au buzz suscité par la lettre ouverte de la lanceuse d'alerte Charlotte Magri, la ministre de l'Éducation natio-

nale, Najat Vallaud-Belkacem avait réuni tous les acteurs en préfecture, exigeant un plan pour les 444 écoles de la ville. Deux ans plus tard, rien n'a vraiment changé sauf qu'en avril dernier, le maire Jean-Claude Gaudin a lancé le Plan école d'avenir prévoyant la destruction et la reconstruction de 28 écoles de type Pailleron et la construction de six nouveaux établissements. L'investissement dépassant le milliard d'euros sur 25 ans, serait réalisé dans le cadre d'un Partenariat public privé (PPP). « Au départ, nous ne voyions pas où était le mal, mais après nous être renseignés, on s'est rendu compte qu'il y avait un problème », commente Pierre-Marie Ganozzi, secrétaire départemental de la FSU. Les syndicats enseignants créent alors un collectif « et, poursuit le syndicaliste, nous avons rencontré d'autres organisations qui

partageaient nos inquiétudes ». Ainsi s'est constitué un improbable *Collectif Marseille contre les PPP* réunissant, les enseignants, les représentants du Mouvement des parents d'élèves (MPE 13), des syndicats de la fonction publique territoriale, la Confédération des artisans des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), le syndicat des architectes ou encore, la Confédération syndicale des familles (CSF). Pendant un quart de siècle, la ville devra payer un loyer de plus de 40 millions d'euros à la major attributaire du marché. 40 millions, c'est environ le budget annuel officiel qu'elle consacre à ses écoles sans que l'on sache trop ce que cette enveloppe recouvre. D'où cette question unanime : « si le maire engage une telle somme pour moins de 10% des écoles, que restera-t-il pour s'occuper des plus de 90% restantes ? ».



LES ÉCOLES DE TYPES PAILLERON, des constructions modulaires avec une structure métallique.

A question unanime demande commune : la suspension du PPP et le lancement d'une procédure sous maîtrise d'ouvrage publique, plus souple, moins onéreuse, qui conserve le bâti scolaire dans le giron de la collectivité.

UNE PÉTITION POUR OUVRIR UN DÉBAT AU CONSEIL MUNICIPAL

Chacun est arrivé au collectif avec sa propre motivation. « *Le savoir est un bien commun, il doit y avoir une égalité d'accès. Or, nous craignons que le PPP ne se traduise par des disparités budgétaires* », explique Christophe André, de la CSF 13. « *Accorder un milliard d'euros en PPP pendant 25 ans, c'est nous priver de chantiers alors que 75% des TPE et PME ont accès aux marchés publics par le biais de la sous-traitance* », ajoute de son côté Patricia Blanchet-Bhang, présidente de la CAPEB. « *L'école publique c'est notre école, elle nous appartient en tant que parents, en tant que contribuables. Avec un PPP, l'école appartiendrait pendant 25 ans à une grosse société. Qui nous dit qu'elle ne nous empêchera pas d'y accéder hors temps scolaire pour nos réunions, pour la kermesse de fin d'année ?* » s'interroge Séverine Gil, présidente du MPE 13.

Le projet de PPP ne passe pas. Le lauréat de l'appel d'offre lancé en octobre devrait être désigné courant décembre. D'ici-là, le collectif espère faire capoter le projet. Appuyé par l'expertise du syndical des architectes, il a élaboré un contre-projet chiffré à 723 millions d'euros, une économie de 313 millions. « *La différence de prix s'explique par plusieurs facteurs*, commente l'architecte Maxime Repaux. *D'une part nous proposons des rénovations lourdes avec des matériaux durables mais pas de destruction. D'autre part, certains coûts nous semblent surévalués* ». Mais ce contre-projet est un peu comme la réponse du berger à la bergère. La priorité pour le collectif est d'abord de réaliser un audit général des écoles à Marseille afin de pouvoir prioriser les urgences et d'établir un programme d'intervention pluriannuel.

Marseille contre les PPP, qui lors de chaque conseil municipal organise un rassemblement à l'Hôtel de ville, vient de lancer une pétition. Si elle recueille 10 000 signatures, un débat en conseil municipal pourrait alors avoir lieu en décembre comme le prévoit le règlement intérieur, car jusqu'ici, le maire de la ville a toujours refusé de rencontrer les représentants du collectif. LILIA BEN

HAMOUDA ET PIERRE MAGNETTO.

Focus

LE JACKPOT !

Le PPP, pour Partenariat public-privé, est un contrat par lequel une autorité publique confie à un prestataire privé le financement, la réalisation et la gestion d'équipements de service public. À Marseille, l'équipe municipale aux prises avec un bâti scolaire qu'elle a laissé se dégrader au fil des ans, a choisi cette procédure pour démolir et reconstruire 34 écoles. Avec ce contrat les écoles seraient construites et leur entretien assuré pendant 25 ans pour un loyer annuel de plus de 40 millions d'euros. Le bâti scolaire appartiendrait à la société lauréate de l'appel d'offre pour cette durée. Du coup, si le bâti devait évoluer, doubler des classes ou compléter une installation électrique par exemple, la collectivité devrait signer un avenant au contrat et passer une nouvelle fois au tiroir-caisse... à un tarif que seule l'entreprise aura défini. Et puis, les écoles concernées par ce projet possèdent 20 hectares de foncier disponibles. La major désignée pourrait le valoriser à sa guise. Voudra-t-elle construire des bibliothèques, ou encore des jardins publics ? Choisira-t-elle de dégager des marges de profit en construisant des immeubles de logements, un centre commercial ? Avant que le club n'en récupère récemment la gestion, le stade Vélodrome a été réaménagé et agrandi en PPP par Arema, une filiale de Bouygues. Cette dernière a développé un « programme immobilier d'accompagnement » qui s'est concrétisé notamment par la construction d'un hôtel, d'un centre commercial, d'une résidence étudiante, de logements et de bureaux. Jackpot !



LE CAS COURS JU. Mardi 13 novembre, deux enseignantes de l'école du Cours Julien à Marseille, ont exercé leur droit de retrait. La veille, un expert de la mairie est venu visiter les lieux, l'équipe avait signalé des vitres fendues, les mêmes signes avant-coureurs de l'effondrement des immeubles de la rue d'Aubagne qui, le 5 novembre a causé la mort de huit personnes. Selon l'expert il n'y a pas péril. Cette école possède deux accès, l'un sur le cours, l'autre sur la rue d'Aubagne, pas de quoi rassurer. Des étais ont été installés pour soutenir la cour de l'école qui repose sur le toit d'un immeuble appartenant à la ville et fermé pour cause d'insalubrité. Elle a d'ailleurs été fermée dans l'attente d'une expertise indépendante. Cette dernière a eu lieu le lendemain et a conclu à l'absence de problème structurel. Enseignants et parents demandent que des travaux soient lancés quand même.

dossier





Élus du personnel, donner de la voix

Les élections professionnelles se déroulent du 29 novembre au 6 décembre. Un grand moment de la démocratie sociale pour désigner des représentants défendant les droits des enseignants et un vrai projet pour l'école.

Élus du personnel, donner de la voix

Ça commence le 29 novembre et ça se poursuivra jusqu'au 6 décembre. Les personnels de l'Éducation nationale sont invités à participer aux élections professionnelles pour désigner leurs délégués et représentants dans les instances représentatives. Ce scrutin est un grand moment de la démocratie autour duquel tout un pan de la culture sociale des enseignants se joue. En effet, les espaces démocratiques qui leur permettent de se faire entendre, de faire valoir et défendre leurs droits, ne se sont pas ouverts en un jour. Ils sont le fruit de plus d'un siècle de détermination pour être reconnus en tant qu'interlocuteurs de leur administration et du pouvoir politique. Les avancées se sont faites progressivement, les dernières de manière assez récente, les Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) n'ont vu le jour à l'Éducation nationale qu'en 2010. (lire p16).

Les délégués représentent les enseignants et interviennent toute l'année à leurs côtés auprès de l'administration pour défendre leurs droits dans le déroulement de leur carrière, au moment de changer d'échelon, de poste, de département, quand se décident les ouvertures et fermetures de classes et donc les moyens donnés à l'école. Tous ces éléments qui rythment le quotidien des enseignantes et des enseignants ne sont pas à prendre à la légère. On sait combien des entraves administratives peuvent pourrir une vie professionnelle et une vie tout court quand la souffrance au travail devient trop forte. Face à toutes ces questions complexes et essentielles, l'investissement et la détermination des élus est indispensable. On est plus fort à plusieurs, c'est bien connu. Les élections c'est l'opportunité de se doter de structures collectives, représentatives et de ne pas se débattre en solitaire quand survient une situation difficile.

PLUS FORTS À PLUSIEURS

Les délégués du personnel ne sont pas pour autant des Superwoman ou des Superman. Ce sont des enseignants « ordinaires » qui ont choisi de consacrer une part de leur temps, part qui va



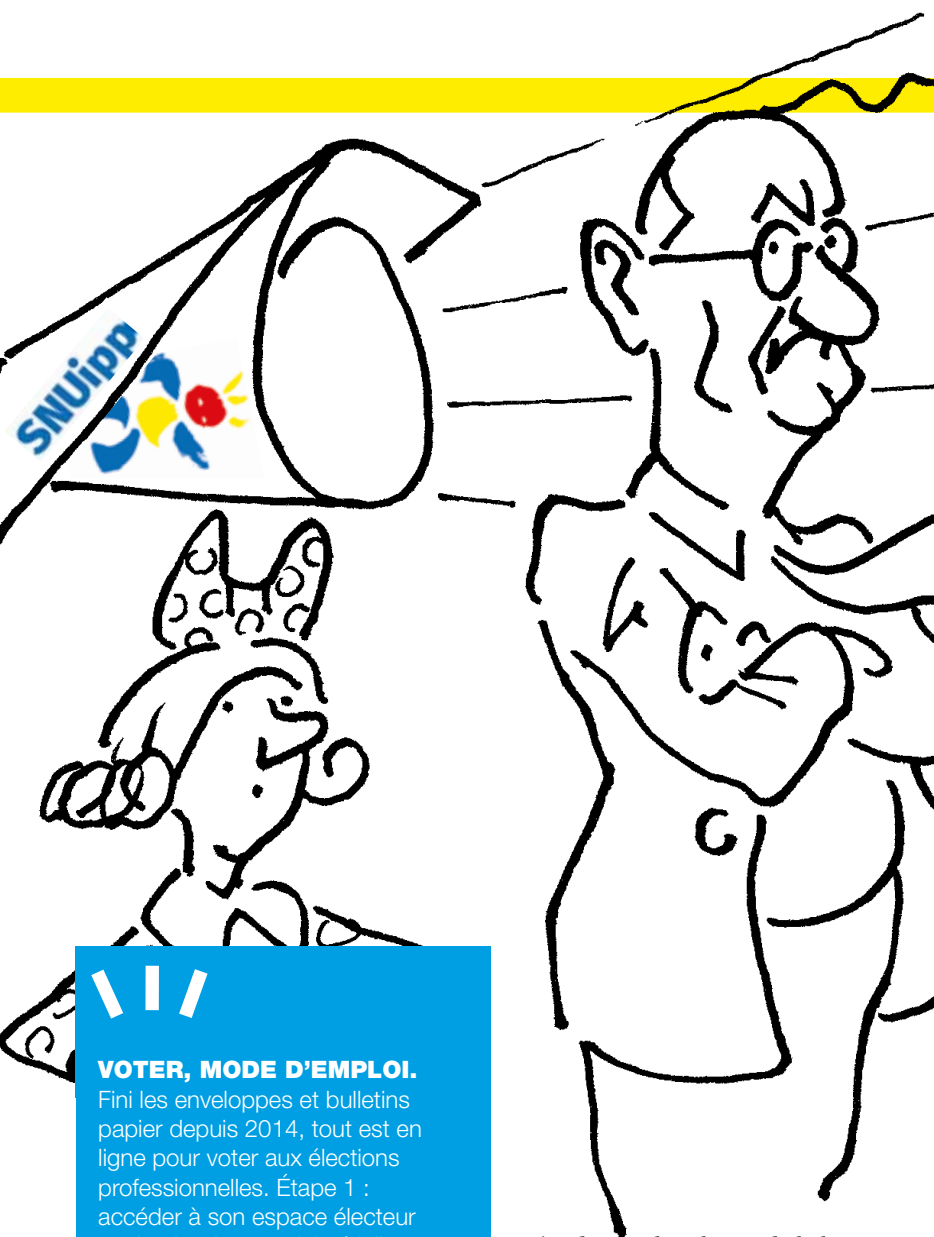
au-delà de leur simple décharge de service, à la défense de l'intérêt collectif et de l'école. Leur travail est rythmé par le calendrier institutionnel (CAPD, CTA, CTM, CAPN : lire p17). Mais il l'est aussi par les nombreuses sollicitations de leurs collègues enseignants, AESH ou psychologues.

Et la vie quotidienne d'une section départementale du SNUipp-FSU a de quoi donner le tournis, d'autant que les questions à traiter ont un impact direct sur bien des aspects : par exemple la carte scolaire, ou les déroulements de carrière. Entre les permanences, les visites et réunions syndicales dans les écoles, les coups de fil ou les mails auxquels il faut répondre pour renseigner, prendre note afin d'interpeler la hiérarchie, l'organisation de stages de formation ou, quand il faut parer aux situations urgentes, accompagner les enseignants chez les inspecteurs,

construire des actions de mobilisation, ce travail requiert opiniâtreté et parfaite connaissance des rouages de l'administration et des textes officiels (lire p17). De même, dans un contexte où tout démontre une dégradation des conditions de travail, de l'hygiène et de la sécurité dans certaines écoles, d'une apparition plus fréquente de pathologies professionnelles dont celles liées aux risques psychosociaux, le CHSCT est devenu une ressource et un appui dont les enseignants ne sauraient se priver (lire p18).

L'INTÉRÊT DES ÉLÈVES ET CELUI DE ENSEIGNANTS

Les élections, c'est donc l'occasion pour les personnels d'exprimer des choix, des choix catégoriels, mais aussi des choix pour l'école. Le SNUipp-FSU porte dans son ADN le projet de transformation d'une école, qui soit celle de la réus-



“On délivre un message en apportant son soutien à telle ou telle orientation syndicale. Une qui entend conjuguer l’intérêt des élèves et celui des enseignants, qui porte des valeurs, plutôt qu’une autre qui ne serait centrée que sur l’un ou l’autre de ces aspects”

VOTER, MODE D'EMPLOI.

Fini les enveloppes et bulletins papier depuis 2014, tout est en ligne pour voter aux élections professionnelles. Étape 1 : accéder à son espace électeur sur la plateforme ministérielle elections2018.education.gouv.fr pour créer son mot de passe. Entrer son adresse académique : prenom.nomacademie.fr et récupérer ce mot de passe sur cette boîte professionnelle. Étape 2 : voter via son espace électeur du 29 novembre au 6 décembre 17h, à l’aide de l’identifiant reçu sur le lieu de travail ou au domicile. Quatre votes sont à faire : CTM et CTA (vote FSU), CAPD et CAPN (vote SNUipp). Pour vous aider, le SNUipp-FSU est là, dans les départements comme au siège national, si vous avez perdu votre identifiant ou si vous ne parvenez pas à ouvrir votre messagerie. Un espace dédié au scrutin se trouve également sur SNUIPP.FR

site de tous les élèves, de la lutte contre les inégalités scolaires et sociales. Un tel projet ne se fera pas sans moyens : des effectifs réduits, une reconnaissance du temps réel de travail, une vraie médecine de prévention, de meilleurs salaires, et par dessus tout, cette nécessité de renforcer le pouvoir d’agir des enseignants, de reconnaître leurs compétences et leur expertise professionnelle, aujourd’hui trop souvent niées. À l’occasion des élections, « on délivre un message en apportant son soutien à telle ou telle orientation syndicale. Une qui entend par exemple conjuguer l’intérêt des élèves et celui des enseignants, qui porte des valeurs, plutôt qu’une autre qui ne serait centrée que sur l’un ou l’autre de ces aspects », commente Laurent Frajerman, historien spécialiste du rapport des enseignants à l’engagement (lire p19). C’est bien tout l’enjeu de ces élections professionnelles.



© Camille Millerand/NAJIA

Une histoire sans fin

Depuis plus d'un siècle, les représentants du personnel sont devenus des interlocuteurs incontournables de l'administration

À la Libération, le préambule de la Constitution de 1946 prévoit la participation des travailleurs à la détermination de leurs conditions de travail et à la gestion des organismes où ils travaillent. Mais déjà au début du XX^e siècle les enseignants s'organisent en syndicats, créent des mutuelles et prennent leurs affaires en mains, comme la gestion du mouvement avec l'administration. Au fil des décennies, ils développent des expertises en lien avec le terrain et portent la parole des enseignants. Ils conquièrent leur reconnaissance et obligent l'administration à créer des instances selon les objets de travail. Actuellement sous des acronymes barbares (lire p18) ce sont autant d'instances de consultation nationales, académiques ou départementales qui contraignent l'administration à présenter et à mettre en débat les décisions qui vont être prises tant sur les orienta-

tions politiques en matière d'éducation que sur les moyens qu'elle compte y mettre (CTM ou CTA) et les conséquences en termes de carrière (CAPN ou CAPD) et de conditions de travail des personnels. Il aura fallu les accords de Bercy en 2010 pour voir apparaître les CHSCT à l'Éducation nationale. Les lois Auroux de 1982 auront permis de reconnaître les droits du travail en donnant les moyens aux représentations syndicales par des dotations de fonctionnement. Depuis la loi de 2008, la représentativité des syndicats est liée uniquement à leur audience aux élections professionnelles. Or, aujourd'hui, la réforme de « modernisation du dialogue social dans la fonction publique » engagée par le gouvernement vise à réduire les prérogatives de toutes les instances de concertation. D'où l'importance de la participation aux élections professionnelles.

À CAEN ET GUÉRET

Des élus sur la brèche

Dans tous les départements, comme le Calvados et la Creuse, les élus du SNUipp-FSU s'engagent chaque jour en faveur de l'amélioration des conditions de travail, d'apprentissage et de déroulement de carrière.

Téléphone d'une main, les yeux sur l'écran et une liasse de documents à portée, Aude, Françoise et Laurence sont de permanence ce mardi matin au siège du SNUipp du Calvados. Huit personnes au total se relaient sur la semaine pour répondre aux appels, aux mails, siéger dans les instances et rendre visite aux 377 écoles du département. « Notre rôle est de trouver les réponses à toutes les questions des collègues car il y a toujours des explications », explique Laurence Guillouard, secrétaire départementale du syndicat. L'équipe veille également à l'équité de traitement, que ce soit dans le mouvement, les permutations ou encore la carte scolaire. Pas question de revivre le coup de massue de l'année dernière. « 15 fermetures de classes et 20 ouvertures le jour de la rentrée ! se souviennent les élus du personnel, le nombre d'écoles concernées était énorme. Les collègues n'étaient pas du tout préparés à devoir changer de classe, voire d'écoles. Une directrice s'est retrouvée avec un quadruple niveau ». Le syndicat centralise les protestations, se rend dans les écoles occupées ou en grève comme dans le secteur d'Hérouville. « L'administration a reconnu des dysfonctionnements ». Les actions ont pesé en comité technique. Des moyens, sous forme de brigades, ont été attri-



À FORCE DE PROTESTER CONTRE LES VŒUX GÉOGRAPHIQUES au mouvement, les élus du SNUipp Calvados ont obtenu un nouveau découpage plus morcelé.

che

bués aux écoles les plus en tension. Cette année, la carte scolaire s'est mieux déroulée. Cela demande un travail de fourmi pour recueillir les effectifs des écoles, rappeler toutes celles concernées par des mesures d'ouvertures ou fermetures, faire corriger les différentiels de chiffres. Les déléguées ont de nouveau accompagné les écoles en lutte, notamment en zone rurale. Dès la fin août, des équipes ont signalé à la section plus de 29 élèves en moyenne par classe : « *Nous les avons accompagnées et le 1^{er} septembre, elles ont eu un moyen supplémentaire* ». Ailleurs, ce sont des « *levées de fermetures* » qui sont obtenues. Des avancées « *importantes en termes de conditions d'enseignement* ».

ACCÈS PLUS JUSTE À LA HORS CLASSE

Dans la Creuse comme dans d'autres départements, la bataille s'est portée sur les inégalités d'accès à la hors classe. « *Dès la parution de la circulaire, nous avons demandé un groupe de travail à l'IA pour faire valoriser l'ancienneté générale de service et donc ne pas pénaliser les anciens instituteurs qui avaient beaucoup d'ancienneté générale mais peu en tant que PE* », expliquent Luc Marques et Fanny Tissantier, co-secrétaires départementaux. La bataille a été rude : « *Lors de la première CAPD, l'administration ne voulait pas du tout prendre en compte notre proposition* », mais après de longues discussions, il a été obtenu que l'AGS devienne « *le 3^e élément du barème* ». La liste des 28 promus s'est retrouvée plus équitable. Cinq personnes, au départ exclues de cette promotion, ont pu accéder à la hors classe.



L'ÉPHÉMÉRIDE D'UN ÉLU DU PERSONNEL

Les dates sont variables d'un département à l'autre mais, à l'agenda des élus du personnel, on trouve tous ces rendez-vous au cours desquels ils défendent l'école et les enseignants dans une démarche de service public.

1^{ER} TRIMESTRE

- ✓ Les ajustements de carte scolaire
- ✓ Les dernières affectations du mouvement
- ✓ Stages de formation continue ASH
- ✓ Recours rendez-vous de carrière

2^E TRIMESTRE

- ✓ Promotions
- ✓ Règles du mouvement
- ✓ Liste d'aptitude direction
- ✓ Postes adaptés
- ✓ Dispo, réintégration, congé parental
- ✓ Départ en formation CAPPEI
- ✓ Étude des 800 points permutations
- ✓ Résultats des permutations
- ✓ Carte scolaire : ouvertures et fermetures de classes
- ✓ Les différentes étapes du mouvement : vérification des barèmes, priorités et résultats

3^E TRIMESTRE

- ✓ Résultats du mouvement
- ✓ Temps partiel
- ✓ Ineat-exeat
- ✓ Intégration à la hors-classe et à la classe exceptionnelle
- ✓ Ajustements de carte scolaire
- ✓ Conseil de formation

CHSCT : une instance à saisir

Avec la dégradation des conditions de travail à l'Éducation nationale le CHSCT a pris toute sa place dans le travail des sections départementales du SNUipp-FSU.

Depuis six ans qu'il représente le SNUipp-FSU de Vendée au CHSCT - comité hygiène, sécurité et conditions de travail - Michio Kurata mesure déjà le chemin parcouru par les délégués mais aussi par l'administration. « Depuis deux ans, l'IA-DASEN envoie un courrier fin septembre qui informe des personnels du département de l'existence du CHSCT. D'un autre côté, le secrétaire général de l'IA, nous avons mis en place un double circuit de remontées des fiches de signalement qui parviennent à la fois aux représentants du personnel et à l'administration via les IEN. Aucun blocage dans le premier degré pour les remontées, même s'il n'y a pas d'aide ou d'encouragement à la rédaction », commence le délégué. Le SNUipp a ainsi une double entrée sur la connaissance des



dossiers, car souvent les enseignants en difficulté ont contacté la section, qui leur conseille, si nécessaire, de contacter le CHSCT. « Ces remontées de fiches individuelles ont permis à l'administration de faire une typologie des faits. En tête des problématiques, les enfants au comportement perturbateur. Nous avons pu travailler à un protocole de gestion des situations difficiles », poursuit-il. L'arrivée, après des années de disette, d'un médecin de prévention à plein temps dans le département devrait permettre d'améliorer la situation des enseignants en difficulté. « Les aménagements des postes de travail ne sont pas gérés spécifiquement par le CHSCT car l'administration ne répond

que lorsque que les collègues vont au bout de leurs démarches. Mais du côté des risques psycho-sociaux (RPS), qui sont théoriquement une priorité et une obligation, ça bloque car, par manque de moyens, l'administration n'a souvent pas de solution ».

De bonnes idées étaient pourtant sorties de la réflexion menée sur la gestion des enfants qui mettent l'école en difficulté. Mais l'équipe dédiée qui se rendrait dans les écoles avant l'arrivée d'un enfant n'a pas vu le jour faute de création de poste et un directeur « climat scolaire » par circonscription avec un quart de décharge, pour une approche préventive et d'information, a une efficacité très variable, selon le représentant syndical.

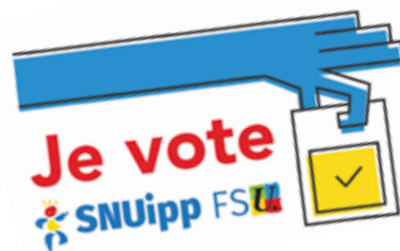
UNE DOUBLE APPROCHE

« Le protocole des visites programmées prévoit un moment de discussion avec la direction de l'établissement. En théorie c'est plus simple dans le premier degré, encore faut-il qu'elle soit disponible. On décide alors de ce que l'on va voir. Un deuxième temps est consacré aux entretiens avec le personnel. Le compte-rendu est écrit à plusieurs

mains ». Il est envoyé aussi aux mairies. Le CHSCT a obtenu des suivis des préconisations qu'il a faites pour toutes les situations. Les enquêtes du CHSCT sont maintenant aussi initiées par l'administration quand il y a un danger grave et imminent (DGI). Mais les agressions de parents ou d'enfants et les conflits interpersonnels sont rarement soumis au CHSCT. « Souvent les cas difficiles remontent uniquement par l'appel à la section. On accompagne alors le ou les collègues en audience. Quand ça coïncide, le mieux c'est d'avoir une double approche, revendicative portée par le syndicat et réglementaire par le CHSCT », conclut-il.

UN ESPACE DÉDIÉ

Modalités de vote, enjeux des élections professionnelles 2018, revendications... tout est sur le site national du SNUipp-FSU. Il détaille l'importance de ce scrutin ouvert à tous les enseignants du primaire, mais aussi aux accompagnants d'élèves en situation de handicap, aux professeurs stagiaires en Espé et en classe ou encore aux psychologues.



Le rôle des élus y est rappelé ainsi que le projet du SNUipp pour l'école : baisse des effectifs de classe, renforcement du pouvoir d'agir enseignant, hausse des salaires, médecine de prévention, temps de travail, inclusion...

LES AESH AUX URNES AUSSI

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap, AESH ou encore sous Contrat unique d'insertion, votent aussi aux élections professionnelles. Ils élisent leurs représentants dans les commissions consultatives paritaires académiques (CCP) et dans les comités techniques académiques et ministériel. Les questions qui les concernent sont traitées dans ces instances et la tenue de groupes de travail spécifiques permet d'obtenir des avancées en termes de gestion des personnels, de salaires ou de conditions de travail.

“Conjuguer l'intérêt des élèves et celui des enseignants”

QUELS SONT LES ENJEUX DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ?

LAURENT FRAJERMAN : C'est d'abord un grand moment de démocratie sociale, la possibilité pour tous les enseignants de désigner des représentants qui ont une légitimité à les défendre et à porter leurs demandes. Les commissions paritaires n'ont qu'un rôle consultatif mais dans la pratique, l'administration ne s'exonère pas de ses avis. Quand elle est face à un syndicalisme puissant, un partenaire légitimé par le vote, elle a tout intérêt à écouter ce qu'il dit. On est dans un État de droit et l'expertise des élus du personnel l'aide à éviter des erreurs. Cette interaction, cette « collaboration conflictuelle », s'exerce entre une administration pas toujours efficace, qui peut faire des erreurs, qui a du mal à gérer de façon humaine un grand nombre de personnes, et des élus qui représentent leurs intérêts. Il y a pourtant toujours eu dans la haute administration des gens qui souhaitaient remettre en cause ce système.

ILS N'Y ARRIVENT PAS ?

L. F. : Non, pour deux raisons. La première, c'est la combativité des enseignants des écoles et le risque, qui est grand, de ne pas écouter les corps intermédiaires. La deuxième raison est

tout simplement que le système fonctionne mieux avec la participation des élus syndicaux. Les responsables administratifs les plus intelligents le savent très bien. D'autant qu'un enseignant qui s'estimerait lésé par une décision non conforme aux règles peut l'attaquer au tribunal administratif. Et les exemples foisonnent de jugements qui condamnent l'administration alors qu'elle n'avait pas tenu compte de l'avis des élus syndicaux.



BIO
Laurent Frajerman est chercheur associé au centre d'histoire sociale de l'université Paris 1, spécialiste de l'engagement chez les enseignants.

QU'EST-CE QUI FAIT LA DIFFÉRENCE ?

L. F. : L'enjeu est tout aussi important pour l'école en général. On « délivre un message » à l'occasion du scrutin en apportant son soutien à telle ou telle orientation syndicale. Une qui entend par exemple conjuguer l'intérêt des élèves et celui des enseignants, qui porte des valeurs, plutôt qu'une autre qui ne serait centrée que sur l'un ou l'autre de ces aspects. Parce que les instances paritaires vont aussi discuter de projets qui concernent directement l'organisation de l'école et les conditions d'enseignement. Où l'avis et les propositions des élus, même s'ils ne sont pas toujours entendus, sont toujours écoutés.

QUEL RAPPORT ENTRETIENNENT LES ENSEIGNANTS AVEC LEURS REPRÉSENTANTS ?

L. F. : Pour les enseignants des écoles, le rôle d'information, d'aide au moment des mutations, des promotions, de toutes ces opérations qui rythment la carrière est très important, même s'ils ne perçoivent pas toujours précisément

tous les contours de ce travail. L'enquête *Militens** montre que 80% des enseignants ont contacté un syndicat, le plus souvent le syndicat majoritaire, dans les cinq dernières années. Ils considèrent les informations qui leurs sont données comme fiables et crédibles, ils en sont satisfaits à plus de 90%. Ce qui n'empêche pas un phénomène, qu'on rencontre partout, d'éloignement vis-à-vis des corps intermédiaires et des organisations constituées. Avec le sentiment d'une forme d'extériorité, de méconnaissance du travail syndical, y compris de celui des élus. On apprécie les syndicats enseignants pour leur expertise, la qualité de leurs informations mais ils sont aussi perçus comme des institutions. Ce qui est un paradoxe, parce que si le syndicat ne bénéficie pas d'un soutien clair lors des élections, son travail face à l'administration s'en trouve affaibli.

Un contre-pouvoir fragile si les enseignants ne montrent pas qu'ils y sont attachés.

CES ÉLECTIONS RESTENT DONC IMPORTANTES ?

L. F. : Le côté institutionnel des syndicats pourrait amener à considérer qu'on n'a pas besoin de voter. Ce serait une erreur que de penser cela. La tentation de se passer des élus syndicaux, du rôle qu'ils jouent, aurait de sérieuses conséquences pour les personnels qu'ils représentent. Sur leur carrière par exemple, avec un retour du pouvoir discrétionnaire de telle ou telle autorité, de favoritisme, de choix arbitraires que le système consultatif mis en place au début du XX^e siècle a permis progressivement d'interdire par l'établissement de règles qui s'appliquent à tous. Un contre-pouvoir qui reste fragile si les enseignants ne montrent pas qu'ils y sont attachés.

*questionnaire scientifique travaillé par un laboratoire de sciences politiques sur un échantillon représentatif de la Depp.

Dans un État de droit, l'expertise des élus du personnel aide à éviter des erreurs.

La prévention à l'école avec la MAE

Agréée par le ministère de l'Éducation nationale

5^{ème}

Semaine Nationale de Prévention à l'École!

Accidents de la vie courante et premiers secours

du 14 au 18 janvier 2019



PRÈS DE 158 000 ÉLÈVES SENSIBILISÉS EN 2018 !

Votre Kit pédagogique



Le Club des Super-Héros

SUPPORT INTERACTIF EN LIGNE pour sensibiliser les élèves
DU CYCLE 1 AU CYCLE 3 à la prévention des accidents
de la vie courante et aux gestes de premiers secours.



Accompagner petits et grands sur le chemin de la prévention



MÉTIER & PRATIQUES

PAGE
22

Maternelle,
on en remet
une couche ?

PAGE
25

Pascal
Grassetie,
formateur EPS

PAGE
26

« C'est assez »,
dit la baleine



MATERNELLE, ON EN REMET UNE COUCHE ?

DÉCRYPTAGE



© Camille Millerand/NAJA

L'école maternelle est le lieu du compromis entre accueillir, éduquer et scolariser. Souvent victime de visions très différentes, elle est aujourd'hui dans l'œil du cyclone.

« L'éducation des sens est la base du développement de l'être. L'ambition des maîtresses devrait consister à leur enseigner à observer, à écouter, à parler », c'est ainsi que Pauline Kergomard, nommée inspectrice des écoles maternelles sous Jules Ferry, définissait le rôle de l'école maternelle. Elles furent d'abord salles d'asile, les mères ouvrières y laissaient leurs enfants durant leurs longues journées de labeur. Investie par le religieux puis

par le politique sous l'impulsion de Marie Carpentier*, qui fondait son enseignement sur le jeu, l'expérimentation et la qualité de la relation à l'adulte, la dénomination d'école maternelle est instaurée par un arrêté de 1848 : « Les salles d'asile, improprement qualifiées établissements charitables, sont des établissements d'instruction publique. Ces établissements porteront désormais le nom d'école maternelle ». Mais il faudra attendre Jules Ferry et un arrêté de 1882, pour que l'école maternelle soit reconnue en tant que lieu d'enseignement avec une organisation pédagogique et un programme d'étude qui lui soient propres. Une école spécifique, dont il n'existe aucun équivalent en Europe. Une école gratuite et non obligatoire jusqu'alors, qui scolarise plus de 97% des enfants de 3 à 6 ans. Pourtant, le rôle de cette école, ballotée au gré des alternances politiques, est constamment remis en question.

PRÉ-CP OU ÉCOLE À PART ENTIÈRE

En 2008, les programmes étaient focalisés sur une préparation au CP, primarisant ainsi la classe de grande section où les apprentissages étaient centrés sur des compétences « fondamentales » du « lire, écrire, parler ». Les programmes de 2015 ont redonné une impulsion à l'école maternelle en affirmant sa spécificité, en remettant l'enfant au centre et en rappelant sa place particulière. Une école basée sur la bienveillance mais aussi l'exigence. Première étape dans la réussite de tous les élèves, c'est une école indispensable dans la lutte contre les inégalités. Elle aide l'enfant à devenir élève, lui permet de découvrir le monde par le langage, par l'expérimentation, par la découverte de son corps, et l'accompagne dans les divers apprentissages. Ces programmes, qui prennent en compte l'évolution physiologique, psychologique et cognitive de l'enfant, donnent toute

latitude aux enseignants pour s'appuyer sur du vécu commun, riche d'expériences dans l'école mais aussi hors de ses murs, afin de les transformer en apprentissages structurés.

DES TESTS CP DANGEREUX POUR LA MATERNELLE

L'école maternelle est fondée sur l'idée d'une adaptation à l'élève pour l'accompagner vers le collectif et la construction des savoirs. Une école qui permet à tous, et surtout aux élèves de milieux populaires, éloignés de la culture scolaire, d'apprendre avec les autres. Mais tout cela serait-il appelé à déjà

devenir de l'histoire ancienne ? Les évaluations de début de CP de septembre 2018, en évaluant des notions ne figurant pas dans les programmes de l'école maternelle, laissent présager un retour en arrière. De quoi inquiéter. Revenir à une primarisation de maternelle, ce serait renier sa spécificité et mettre en échec les élèves le moins en connivence avec la culture scolaire. Structurer les apprentissages langagiers, sensoriels, culturels, corporels et sociaux, tel est le rôle premier de cette institution spécifiquement française.

LILIA BEN HAMOUDA

* responsable d'une salle d'asile



MARIE-THERÈSE ZERBATO-POUDOU.

Docteure en sciences de l'éducation, maître de conférence. Elle a été enseignante en maternelle pendant 30 ans. Membre du conseil scientifique de l'AGEEM.

LES PROGRAMMES DE 2015 SONT-ILS ADAPTÉS AUX ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 6 ANS ?

Les programmes de 2015, comme tous programmes sont perfectibles, mais ils marquent une avancée : la mise en avant de la langue orale pour s'approprier la langue écrite, la place accordée à la production autonome d'écrits, la valorisation des jeux. Dans les programmes de 2008, avec la vision de la grande section

antichambre du CP, ils avaient disparu de ces classes. Pourtant jouer est crucial. Il ne s'agit pas seulement du jeu libre, ou penser que si l'élève joue il apprend. Il s'agit de s'appuyer sur le jeu pour organiser des apprentissages formalisés.

QUE PENSEZ-VOUS DES ÉVALUATIONS PASSÉES PAR TOUS LES ÉLÈVES DE CP EN SEPTEMBRE ?

Les évaluations de début de CP sont clairement inadaptées, pour plusieurs raisons. Il y a un écart certain entre les tests proposés et ce qu'il est possible de faire en maternelle. Le temps de passation a été aussi une source de difficulté. J'ai entendu une petite fille demander à sa maman de l'entraîner avec un chronomètre car elle a été stressée par cette contrainte. Certains enseignants avouent ne pas avoir respecté le temps imparti. Je m'inquiète de la finalité de ces évaluations, elles pourraient signifier une remise en cause des programmes de 2015.

LE GOUVERNEMENT S'ORIENTE-T-IL VERS UNE PRIMARISATION DE LA MATERNELLE ?

Je pense que c'est plus compliqué aujourd'hui que ça l'était en 2008 où le projet du ministère était très clair. Aujourd'hui, nous avons un ministre qui s'inquiète des non-performances, et qui parallèlement, valorise les pratiques de type Montessori où les choix et le rythme de chacun sont respectés. Comment concilier à la fois des objectifs ambitieux centrés sur les apprentissages fondamentaux et une approche de type naturaliste qui mise sur l'éclosion plus ou moins spontanée et autonome des intelligences ? Pour les enfants de milieux populaires, l'attention n'est pas de mise. Ils ont besoin, plus que d'autres, d'une école culturellement riche et responsable qui organise de façon réfléchie et structurée leur parcours scolaire. Il ne faudrait pas s'orienter vers le retour d'une école à plusieurs vitesses.

PROPOS RECUEILLIS PAR L.B.H.

FORUM MATERNELLE. les suites... « Défendre l'école maternelle pour la transformer » tel sera l'objet du courrier que les 14 organisateurs du forum du 17 novembre vont envoyer au ministre.



7 760 dollars par enfant, c'est la dépense moyenne annuelle en France pour les enfants de 3 à 6 ans, contre 8 850 dans les pays de l'OCDE.



11,81% c'est le taux de scolarisation des moins de 3 ans contre 35,2% en 2000. 1/5 en éducation prioritaire, loin de l'objectif de 1/2 affiché en 2015.



53,6% des classes de maternelle dépassent 25 élèves. Pire, 5,6% d'entre elles comptent plus de 30 élèves.



OBLIGATION SCOLAIRE À 3 ANS, UNE RÉVOLUTION ?

En septembre 2019, l'instruction devient obligatoire à 3 ans. Une innovation ? Pas vraiment. 97,6% des enfants de 3-6 ans fréquentent l'école maternelle, les 2,4% restant vivent dans des territoires sous dotés en structures, notamment à Mayotte ou en Guyane. Le Président annonce vouloir lutter contre les inégalités et les déterminismes sociaux. Pourtant, les parents issus de milieux populaires ont largement investi l'école maternelle sans attendre qu'elle ne devienne obligatoire. Alors juste un effet d'annonce ? Pas si simple. Rendre l'instruction obligatoire impacte le budget des communes puisqu'elles se verront dans l'obligation de participer aussi au financement de la scolarité des élèves dans les écoles privées sous contrat. Une compensation est prévue par l'État, mais elle ne sera pas à la hauteur. Sinon, peu de changements, outre un passage d'une incitation à la scolarisation à une logique d'obligation. Pour une école maternelle de tous les possibles, il est urgent de mettre les moyens nécessaires en baissant le taux d'encadrement et en formant mieux enseignants comme ATSEM. Et, pour lutter contre les inégalités, il faudrait aussi investir dans la scolarisation des moins de trois ans dans des conditions de qualité.

COURTS

CONFÉ- RENCES EN « LIVE »

Philippe Meirieu, Roland Goigoux, Rémi Brissiaud ou encore Denis Paget, en « live » lors du colloque des 27-28 novembre ou de l'Université d'automne du SNUipp-FSU sur les grandes questions éducatives actuelles. Pour retrouver leur conférence, il suffit d'aller sur la page Facebook du syndicat qui garde la mémoire de leur intervention.

145 900

C'EST LE NOMBRE D'ÉLÈVES DE CP qui bénéficient du dédoublement en REP et en REP+, soit 17% de l'effectif total des CP.



LA LITTÉRATURE JEUNESSE FAIT SALON...

« Nos futurs » C'est le fil rouge du 34^e salon de la littérature jeunesse de Montreuil (93) qui se déroule du 28 novembre au 3 décembre. Un rendez-vous traditionnel qui permet de rencontrer de nombreux auteurs et de découvrir la production foisonnante d'ouvrages, supports privilégiés de travail en classe. 150 artistes au total sont attendus au gré des quatre scènes : vocale, BD, littéraire, décodage avec des conférences, des animations, des expositions. Accès libre.

RENSEIGNEMENTS COMPLETS SUR [HTTP://SLPJPLUS.FR/SALON/](http://slpplus.fr/salon/)

± DES MATHS PAS AUX ORDRES !

L'APMEP, association des professeurs de mathématiques, a dénoncé lors de son congrès les repères annuels en mathématiques des cycles 2 et 3 et demande leur retrait considérant qu'ils ne prennent pas en compte les besoins des élèves et nient les recherches pédagogiques et didactiques. Ces progressions auront des effets négatifs sur les apprentissages et selon l'association, « *l'école élémentaire ne peut [...] être soumise à des diktats idéologiques et démagogiques* ».

Les tranchées

Die Gräben

À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU CENTENAIRE DU 11 NOVEMBRE,

les élèves des communes jumelées de Fessenheim en France et de Hartheim en Allemagne ont organisé un concert commun. Des chants entonnés en français par les écoliers allemands, en allemand par les écoliers français. Un concert ponctué de saynètes retraçant des instants de vie des soldats et des civils de part et d'autre des tranchées.

X2

Pour la première fois depuis 2014, les redoublements repartent à la hausse en élémentaire. Ils ont même doublé entre 2017 à 2018, selon une note de la Depp* de novembre. Le cycle 2 est particulièrement concerné avec le CE1 où le taux passe de 0,7% à 1,6%.

Jusqu'ici décidé en cas de « ruptures importantes dans les apprentissages scolaires », le redoublement a été facilité par un décret publié en février dernier. Le SNUipp-FSU rappelle l'inefficacité de cette mesure dans la lutte contre l'échec scolaire et son caractère injuste et discriminant, démontré par de nombreux travaux de recherche.

*Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

UN BLOG POUR LA CLASSE PLAISIR

Sur ce blog collaboratif on ne partage pas des outils ou des fiches mais des expériences à vivre inspirées de la pédagogie Freinet, pimentées de clown, assaisonnées d'un grain de folie... Des moments « champagne » à partager pour faire vivre mille et un plaisirs d'apprendre.

**SUR HTTP/
LACLASSEPLAISIR.
EKLALOG.COM**

/// E-PASS ÉDUCATION ?

Alors que circule sur les réseaux sociaux la possibilité d'obtenir le Pass éducation de manière numérisée sur un site dédié, il semble prudent de s'abstenir. En effet ce site géré par une association propose de créer le sésame permettant l'entrée dans les musées et monuments nationaux mais a détourné le logo de l'académie de Versailles pour le crédibiliser. Le SNUipp-FSU s'est adressé au ministère pour faire toute la lumière.

21%

DES ÉCOLIERS SONT CONCERNÉS PAR LE HARCELEMENT SCOLAIRE, en particulier par du harcèlement verbal, selon un rapport de l'Unicef de 2011 qui sert toujours de référence au ministère de l'Éducation nationale.

{ÉVALUER} L'ÉDUC PPIO

En l'absence d'une évaluation publique de l'Éducation prioritaire par le ministère, l'OZP* prend l'initiative. Il a constitué son propre conseil scientifique réunissant des experts du sujet comme Jean-Yves Rochex, Anne Armand ou Marc Bablet. Ce conseil a la charge de créer un questionnaire à destination des réseaux (REP, REP+) pour qu'ils procèdent à leur auto-évaluation depuis 2014 concernant les effectifs, la formation, le travail collectif... Un premier bilan est prévu pour la Journée nationale de l'OZP le 26 mai 2019.

* Observatoire des zones prioritaires

PASCAL GRASSETIE



formateur EPS à l'Espé de Bordeaux et membre du SNEP-FSU*.

1. POURQUOI UN APPEL À « UNE EPS ET UN SPORT SCOLAIRE RENFORCÉS » LORS DU COLLOQUE DU SNEP ?

Il y a un enjeu de santé et de lutte contre les inégalités. Aujourd'hui pour un nombre croissant de jeunes issus des milieux populaires et notamment les filles, l'EPS et le sport scolaire sont les seules voies d'accès aux pratiques sportives. Tout élève doit pouvoir vivre à l'école des expériences qui le sollicitent de manière originale et spécifique, s'éprouver physiquement, agir avec adresse, afin de pouvoir pratiquer ensuite les activités en dehors de l'école. Cet appel veut être une réponse aux attaques subies par la discipline : suppression de postes d'enseignants d'EPS, budget des sports sacrifiant sa pratique pour tous mais aussi centration de l'école et de la formation sur les « fondamentaux ».

2. DANS CETTE CENTRATION SUR LE LIRE, ÉCRIRE, COMPTER, QUE DEVIENT L'ÉDUCATION SPORTIVE ?

La France est déjà le pays européen qui consacre le plus d'heures aux « fondamentaux », est-ce en l'accentuant encore que l'on va améliorer les résultats dans les

enquêtes internationales ? C'est oublier que l'EPS contribue également à la construction des compétences et des savoirs. Ce sont des activités fortes, avec des émotions, de l'épaisseur culturelle sur lesquelles s'appuyer en classe. L'EPS ne se restreint pas au temps d'activités dans un gymnase. elle doit devenir un objet d'étude en tant que tel. Par exemple dans un jeu collectif, ce qui est important ce n'est pas que les élèves obéissent à des règles mais participent de leur construction. Qu'ils s'en saisissent comme d'un espace de liberté et en débattent à l'oral, à l'écrit.

3. CET ENSEIGNEMENT N'EST PAS FORCÉMENT AISÉ.

Un enseignement seul avec 25, 30 élèves en activité, cela génère du mouvement, du bruit et c'est très déstabilisant, notamment en début de carrière. Tout cela se travaille en amont, nécessite de la formation, comme la connaissance précise des activités physiques elles-mêmes. Mais ce qui est important pour mener des séances, c'est de s'inscrire dans un temps long, comme en lecture, écriture... Prévoir des cycles d'au moins douze séances car si l'on change d'activité, de jeu à chaque fois, les élèves se retrouvent en insécurité, en situation d'éternels débutants. Ils n'ont pas le temps d'apprendre et donc de tenter des choses. Apprendre c'est risquer, oser s'aventurer.

PROPOS RECUEILLIS
PAR LAURENCE GAIFFE

* Syndicat national de l'éducation physique, colloque 15-17 novembre à Villejuif.

“C’EST ASSEZ”, DIT LA BALEINE



EN BALADE
dans le parc.

partis des vraies mesures que nous avons relevées avec les élèves chez Jean-Louis. Ensuite, avec Nadine de l'association de pratiques artistiques Les Ateliers du Roy nous avons essayé de simplifier certaines choses et de faire en sorte que ce soit réalisable. Aussi des mathématiques pour les échelles mais surtout de l'art. Pour créer ce squelette, nous avons travaillé avec du papier mâché, mais aussi avec des matériaux non recyclables, des cintres, des sacs plastique, en relation avec l'éducation au développement durable », raconte l'enseignante. À cette occasion, la conseillère pédagogique Sciences de la circonscription Narbonne 1, est passée deux fois apporter son expertise à la classe.

ELLE LEUR DONNE DE L'AUDACE

La classe poursuit l'aventure artistique l'année suivante. La baleine des élèves est partie en balade dans les paysages du parc et elle a fait sa star dans des romans-photos dont les scénari étaient écrits par les élèves. L'association du cinéaste, *Les Arts buissonniers*, les accompagne dans ce travail. Laure poursuit : « Nous avons travaillé la lecture d'images, de paysages, mais aussi les choix de lumière, les prises de vues, le cadrage et les trucages pour des photos montage. Depuis plus de deux ans, nous parlons baleine matin, midi et soir... et dans toutes les matières ». Deux ans de travail couronnés par le Prix de l'audace artistique et culturelle – catégorie école 2018 de la Fondation Culture et Diversité – que la baleine et les enfants sont allés chercher à Matignon. Ce prix récompense des projets exemplaires en faveur des jeunes les plus éloignés de la culture. C'est justement un des axes forts du projet de cette école. « L'école de 13 classes et une ULIS accueille un public populaire. Ce projet baleine n'est pas isolé », explique le directeur. « Nous offrons un parcours culturel pour toutes les classes. Une ouverture culturelle sur les arts visuels, le patrimoine, la musique,

En mettant l'art au centre de son projet de classe, Laure Khelil lui confère une réalité qu'elle relie à tous les apprentissages, au service de tous les élèves, même les plus en difficulté ou les plus éloignés de la culture.

« Plaignez, plaignez la baleine »... qui s'est échouée en 1989 sur la plage du Rouet à Port-La-Nouvelle dans l'Aude. Jean-Louis Fabre, collectionneur de fossiles marins, passionné de sciences

naturelles, scientifique autodidacte et viticulteur de son état, lui a donné la vie éternelle en reconstituant son impressionnant squelette de 20 mètres de long et 206 os. Il le conserve dans un chai de son domaine et fait le bonheur des enfants audois depuis trente ans. Cette petite baleine, Laure Khelil, enseignante à l'École André-Pic de Port-la-Nouvelle l'a choisie comme fil conducteur de ses projets dans sa classe de CM2 depuis trois ans. La baleine dans tous ses états. C'est le Parc national régional de la Narbonnaise en Méditerranée qui l'a contactée pour un projet scientifique, naturaliste et artistique « Les p'tits labos de la baleine » proposé par le cinéaste Sylvère Petit. « La première année, nous avons reconstitué le squelette de la baleine au 1/10^e. Donc les sciences bien sûr, avec une étude des cétacés. Pour le squelette, nous sommes

les spectacles mais aussi la culture scientifique et les arts du goût ». Et la région regorge d'opportunités. « Nous bénéficions de l'aide de la mairie de Port-la-Nouvelle pour les transports et travaillons avec de nombreux partenaires comme le Parc, les Ateliers du Roy ou les artisans de la région », poursuit-il.

FAIRE DU LIEN

« Je relie toujours l'art plastique à ce que je fais en classe. C'est concret et les enfants sont plus impliqués. Il y a une Ulis dans l'école et les ateliers de cuisine ou la fabrication

d'objets permettent de créer des liens avec les enfants qui sont intégrés dans la classe. Ça les fait grandir. », explique la maîtresse. Chaque élève a un classeur Histoire des arts qui rassemble toutes les activités. Cette année la baleine rêve de

grand écran. Après avoir visionné les débuts du cinéma avec les premiers films des frères Lumière, aujourd'hui dans la classe c'est Méliès et ses thaumatropes, trucages d'un autre siècle. « Mais comment faire pour qu'on ait l'impression que le jet d'eau sorte de

la baleine ? », s'interroge un élève armé d'un compas et d'un feutre. Puis Sylvère Petit, qui prépare un long métrage d'une histoire romancée du couple Fabre et de sa baleine, viendra leur parler de son métier avant de leur livrer un scénario à partir duquel ils pourront imaginer des affiches. Le

travail de lecture d'affiches les mènera pour les uns à imaginer une histoire d'amour ou un film d'horreur. C'est dans les Ateliers du Roy qu'ils travailleront la gravure et la lithographie pour donner le jour à leurs réalisations. VIRGINIE SOLUNTO

“JE RELIE TOUJOURS L'ART PLASTIQUE A CE QUE JE FAIS EN CLASSE”



MARIE DEWEIRDER.

Chargée de mission « Éducation au territoire » du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

EN QUOI L'APPROCHE DE L'ÉCOLE RÉPOND-ELLE À VOS MISSIONS ?

“ Développer des actions éducatives, d'accueil et de sensibilisation des jeunes, et de tous les habitants, à leur environnement naturel, culturel et paysager est l'une des cinq missions prioritaires des Parcs naturels régionaux. Nous devons permettre aux enfants et adolescents d'appréhender la complexité des relations entre la nature et les hommes, comprendre

l'aménagement du territoire ou la protection des environnements. Nos actions sont inscrites dans une convention de partenariat signée entre le MEN et la fédération qui est mise en œuvre au niveau local.

QUELLE MÉDIATION À TRAVERS LA PRODUCTION CULTURELLE ET ARTISTIQUE ?

L'éducation à l'environnement permet de mettre en place des projets qui s'appuient sur plusieurs approches. Pour le projet sur la baleine, c'est l'approche artistique qui a été choisie même si la première est scientifique. Les élèves travaillent sur des projets à long terme, avec les compétences de nos partenaires, et acquièrent ainsi des savoir-être et des savoir-faire. L'approche artistique favorise la méthode, l'entraide, le respect des

autres et de la matière pour un travail sensible sur les émotions où tout le monde est valorisé. S'appropriant ainsi leur territoire, ils seront plus à même de le respecter.

QUELS MOYENS Y METTEZ-VOUS ?

Tous les ans, nous lançons des appels à projet, sur différents dispositifs ou différents thèmes, faune, flore, habitat... Puis nous accompagnons les classes inscrites dans la construction de leur projet pédagogique qui sera soumis à l'ien. Le parc travaille avec un réseau de partenaires associatifs, des animateurs et des artistes, qui ont des compétences techniques et artistiques, qu'il met à disposition des classes. Les collectivités territoriales peuvent accorder des aides supplémentaires ou payer les transports. PROPOS RECUEILLIS PAR V.S.

PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

En complément des enseignements traditionnels, les actions éducatives peuvent s'appuyer sur un certain nombre de dispositifs et de ressources à disposition des enseignants et des écoles pour construire le PAEC des élèves. L'Éducation nationale propose les classes à PAC, des résidences d'artistes ou des ressources numériques sur son site. Dans leurs démarches de projets, les équipes éducatives peuvent aussi s'appuyer sur les ressources culturelles proposées par les différents partenaires du territoire concerné.

EDUSCOL.EDUCATION.FR

C'EST PAS SORCIER !

Pour tout savoir sur les baleines, la chaîne Youtube propose des vidéos de l'émission *C'est pas sorcier* : « Les grands cétacés » pour tout connaître des différentes espèces. Comment ils vivent dans l'eau, se nourrissent ou se reproduisent ? Mais aussi « les baleines menacées » par la chasse humaine avec des conséquences sur leur reproduction. Le réchauffement de la planète bouleverse l'écosystème et leur nourriture et les pollutions sonores, troublent leur système de localisation, cause principale d'échouages de plus en plus nombreux.

YOUTUBE.COM

LA BALEINE BLEUE
Le mammifère marin est le plus grand animal du monde. Il pèse 150 tonnes.



MOBY DICK
cachalot blanc héros du roman de l'Américain Herman Melville publié en 1851.



16
c'est le nombre d'espèces différentes de baleines qui existe dans le monde.



14054
mammifères marins se sont échoués en France métropolitaine entre 1980 et 2012.



UNE MAÎTRESSE RARE

Isabelle, rescapée des suppressions des postes G en Meurthe-et-Moselle (54).

Isabelle Cizek est une enseignante peu commune. Son originalité commence dès sa formation initiale : elle fut à la fois de la dernière promotion de l'école normale et de la première d'IUFM, sur une année de transition. Aujourd'hui, elle occupe une fonction en voie de disparition : Isabelle est maîtresse G.

L'unique des quatre RASED de la circonscription de Saint-Max en Meurthe-et-Moselle. Elle assure environ

70 suivis d'élèves auxquels s'ajoutent les urgences régulières. Submergée de demandes légitimes, elle est dans l'incapacité de répondre à toutes, ce qui lui laisse un sentiment de tiraillement. Pourtant Isabelle aime ce métier particulier. Après seize ans de carrière dont quelques unes comme remplaçante, c'est le travail d'une collègue rééducatrice qui l'a inspirée. Elle part alors en formation mais après sept ans comme enseignante spécialisée, elle est victime des coupes dans les RASED. « *J'ai eu du mal à faire le deuil de ce métier spécifique. Je connaissais les besoins et savais qu'il n'y aurait plus personne pour y répondre.* » Alors quand un poste s'est libéré, Isabelle est revenue ! Elle dévoile un peu de ses séances : « *C'est une bouffée d'oxygène pour les*

enfants. Je m'adresse à eux avec une écoute empathique. L'école ne va pas de soi pour pas mal d'enfants, ils ont ici l'occasion de le verbaliser. » Isabelle, avec des groupes de trois ou quatre élèves, n'utilise pas de supports scolaires mais des outils de médiation tels que la pâte à modeler, des figurines, des jeux coopératifs. Elle rêverait bien d'une grande salle avec des structures de motricité, mais fait avec les moyens du bord, même si cela ressemble plutôt à l'aire d'un placard à balais. Avec les enfants, elle travaille sur les émotions, les attitudes, ou les postures physiques. Elle raconte cet épisode où Thomas* était avachi et qu'il gardait son doigt dans le nez. En mimant son attitude, elle lui renvoie son image sur laquelle on peut ensuite discuter, après un bon éclat de rire.

TISSER LE LIEN

Le travail d'Isabelle c'est aussi des rencontres régulières avec les parents, incontournables pour percevoir l'enfant hors l'école. Des synthèses, une fois par semaine, avec ses collègues E et psychologue du RASED où elles échangent sur les enfants mais aussi sur la souffrance de certains enseignants, pour tenter de proposer des solutions. Parfois des trajets d'une école à l'autre. C'est encore des temps de réunions diverses avec les enseignants des classes : équipe éducative, conseil de cycle. Émilie Gravier, maîtresse de CE1 à l'école Jules Ferry de Tomblaine, témoigne des petites transformations d'Adam*, enfant souvent en colère, qui maintenant quand il se sent énervé écrit sur un papier, le froisse et le jette discrètement comme le lui a conseillé la rééducatrice. « *La prise en charge lui a donné une considération dont il avait besoin* », explique Émilie. Évidemment, cela ne marche pas à chaque fois, « *parfois on rame ou cela ne relève pas de mes compétences.* » reprend Isabelle. « *C'est un travail à long terme, je n'ai pas de baguette magique. Mais c'est fondamental de tisser le lien avec la classe. Je crois à une approche systémique, considérer l'enfant dans son environnement pour un accompagnement conjoint avec les parents, les enseignants, les partenaires. C'est ce travail collectif qui nous permet d'avancer.* »

MATHILDE BLANCHARD

*Les prénoms ont été modifiés.

QUESTIONS & RÉPONSES

Q: POUR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES, J'AI ÉGARÉ LE MOT DE PASSE D'ACCÈS À MON ESPACE ÉLECTEUR. COMMENT PUIS-JE LE RÉCUPÉRER ?

R: Il suffit de se rendre sur le site du ministère*, d'indiquer son email professionnel et de cliquer sur « mot de passe oublié ». Vous recevrez un courriel à votre adresse professionnelle contenant un lien afin de recréer votre mot de passe électeur.

Q: JE N'AI PAS REÇU OU J'AI ÉGARÉ MA NOTICE DE VOTE CONTENANT MON IDENTIFIANT POUR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES. QUE DOIS-JE FAIRE ?

R: Vous pouvez obtenir un nouvel identifiant jusqu'au 6 décembre avant 17h (heure de Paris) en vous connectant à l'espace électeur*. Sur la page d'accueil, cliquez sur « Demander un nouvel identifiant électeur », remplissez le formulaire (numéro de téléphone

portable, Numen et date de naissance...), vous recevrez votre nouvel identifiant par SMS. Attention, tout envoi d'un nouvel identifiant invalide le précédent et cette opération est limitée à trois procédures.

Q: LES ÉLECTIONS SE TERMINENT CE SOIR, JE N'AI FAIT AUCUNE DÉMARCHE, PUIS-JE ENCORE VOTER ?

R: Oui, c'est très simple. Il est possible d'accéder à son espace électeur jusqu'au 6 décembre 17h

(heure de Paris). Il faut se rendre sur le site du ministère*, vous munir de votre adresse professionnelle, créer votre mot de passe électeur et le confirmer via votre messagerie professionnelle. Vous pouvez alors accéder à votre espace électeur. En utilisant votre identifiant électeur contenu dans la notice reçue en novembre (en cas de perte de ce dernier, vous pouvez en obtenir un nouveau sur le portail électeur), vous accédez aux différents scrutins pour lesquels vous pouvez voter.

*elections2018.education.gouv.fr

TOUTES LES INFORMATIONS SUR SNUIPP.FR



EN CAS DE DIFFICULTÉ POUR VOTER, contacter le SNUipp-FSU de son département.

Le syndicat met aussi en place au niveau national une assistance téléphonique au **09 72 10 10 50** et une adresse mail **elections2018@snuipp.fr** pour répondre à tout problème.

DÉCRYPTAGE

PERMUTATIONS INFORMATISÉES: LES NOUVEAUTÉS

Avec la parution du décret 2018-303, de nouvelles priorités légales sont prises en compte. C'est le cas pour les agents exerçant à Mayotte qui rencontre des difficultés particulières de recrutement. Les personnels qui à compter de 2019 font le choix d'aller enseigner à Mayotte par le biais d'une permutation, pourront, s'ils comptabilisent au moins cinq ans de services effectifs et continus sur ce territoire, obtenir une bonification de 800 points sur tous les vœux à partir des opérations de permutations interdépartementales de 2024. Bénéficieront aussi désormais d'une priorité légale, les agents qui sollicitent un rapprochement avec le détenteur de

l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant. Il en va de même pour les agents dont la demande de mutation est renouvelée chaque année sur un même premier vœu. Enfin, l'expérience et le parcours professionnel (exercice en éducation prioritaire, ancienneté de service, ancienneté de fonction dans le département au-delà de trois ans) sont maintenant aussi priorisés au travers de bonifications.

Les autres changements

Dans le cadre du rapprochement de conjoints, comme dans celui de la bonification « parent isolé », la prise en compte des enfants est abaissée à 18 ans au 1^{er} septembre 2019 au lieu de 20 ans auparavant. Dans ce même cadre du rapprochement de conjoints, les années de détachement dans le corps des PsyEN sont prises en compte

dans le décompte des années de séparation. Par ailleurs, la procédure de vœux liés est désormais réservée aux conjoints, qu'ils soient mariés, pacsés ou concubins avec enfant. Enfin il est précisé, mais la règle n'a pas changé, que le décompte des cinq ans d'ancienneté pour l'attribution de la bonification éducation prioritaire prend en compte des affectations sur des écoles ou établissements relevant d'un même réseau. Il faut entendre ici « réseau » au sens de « dispositif » (par exemple cinq ans en REP ou cinq ans en REP+, mais on ne peut pas ajouter deux ans en REP et trois ans en REP+).

N.B Les bonifications suivantes ne sont pas cumulables : Autorité Parentale Conjointe - Rapprochement de conjoint - Parent Isolé - vœux liés. De même la bonification CIMM n'est pas cumulable avec les vœux liés.

par Marion Katak

LIVRES

Il était une fois les contes

Il était une fois des histoires qui parlent de la vie, la mort, le bien, le mal, la peur, dans des univers pas vraiment réalistes. Des histoires avec des héros, des méchants, des trucs magiques et des émotions de la vraie vie...

Commençons par *Blanche Neige*, dans un superbe album qui propose une jolie réécriture des frères Grimm accessible aux enfants. Les illustrations, subtiles et délicates, entraînent dans un univers onirique aux forêts envoûtantes et aux princesses gracieuses avec de sublimes dorures

aux pages en noir, blanc et rouge. *Le roi nu* est revisité par des illustrations qui rendent plus facile à lire le texte d'Andersen, très musical, au vocabulaire dense. Les dessins fourmillent de détails. Ils accentuent l'humour de cette histoire somme toute assez contemporaine dans notre folle société de consommation, d'apparence et de pouvoir. Un autre conte célèbre inspire des versions engagées : *Le Petit Chaperon rouge qui n'y voit rien* doit traverser la forêt toute seule pour la première fois pour aller voir sa grand-mère. Ni le lapin, ni le hérisson, ni la mouffette, rencontrés en chemin, ne voudront l'accompagner. Mais chacun donne un conseil qui aide l'enfant à utiliser tous ses sens. Lorsqu'elle rencontre le loup, rien ne se passe comme prévu ! Du noir et blanc, les illustrations, aux matières denses et variées, glissent peu à peu vers la couleur. Et les

enfants pourront trouver des pistes pour régler leurs conflits sans violence. *Le Grand Loup et la fée rouge* met également en scène un petit chaperon rouge aveugle. L'histoire commence par une inversion des rôles puisque c'est le loup qui doit porter un panier à son grand-père, et que ce grand loup vit encore chez sa maman parce que « dans son cerveau, ça se télescopait, ça n'avancait pas, ça ralentissait tant que parfois, ça stoppait net ». La rencontre est toute de tendresse jusqu'au dénouement « puisque tous les deux, on n'a pas beaucoup d'amis, on n'a qu'à faire amis pour la vie ».

"IL FAUT SE FIER AU CONTE, LE LAISSER PARLER ET VOILÀ TOUT"

Encore *Le Petit Chaperon rouge*, dans *Le petit théâtre* de Perrault, qui propose trois « contes à jouer » masqués. On y trouvera aussi les masques des

personnages de *Cendrillon* et du *Chat botté*, pour une mise en mots, par les enfants, de ces contes où les gentils finissent toujours par triompher. Et pour revisiter *Boucle d'or*, un adorable livre carrousel pour raconter l'histoire en promenant les personnages de pièce en pièce dans la maison des trois ours. Pour les plus grands, les *Contes de Luda*, qui viennent souvent de loin, pour répondre au besoin de savoir, de trouver les pourquoi et les comment de toutes choses. Parce qu'il faut se fier au conte, le laisser parler et voilà tout.



- ▶ **BLANCHE NEIGE**, de Gaël Aymon, ill. Peggy Nille, Ed. Nathan C2
- ▶ **LE ROI NU**, de Hans Christian Andersen, ill. Albertine, Ed. La joie de Lire C2 C3
- ▶ **LE PETIT CHAPERON ROUGE QUI N'Y VOIT RIEN**, de Han Xu, Ed. Rue du Monde C1 C2
- ▶ **LE GRAND LOUP ET LA FÉE ROUGE**, de Véronique Cauchy, ill. Rebecca Galera, Ed. Cépages C2
- ▶ **LE PETIT THÉÂTRE DE PERRAULT**, d'Agnès Lestrade, ill. Margaux Carpentier, Ed. Seuil Jeunesse C1 C2 C3
- ▶ **BOUCLE D'OR ET LES TROIS OURS**, illustré par Clémentine Sourdis, Ed. Seuil jeunesse C1
- ▶ **LES CONTES DE LUDA**, choisis par Murielle Bloch, ill. Violaine Leroy, Ed. Gallimard C3

LIVRE

Droits de l'enfant

Smita veut que sa fille aille à l'école, qu'elle puisse avoir une autre vie que la sienne. Dans leur village, les intouchables vivent à part, et depuis des générations sont condamnés aux travaux les plus repoussants. Seule la fuite permet de réaliser ce rêve. Ce bel album adapté d'un best-seller fait traverser l'Inde à pied, en bus ou en train, à la suite des deux héroïnes aux saris colorés. Magnifiquement illustré, il expose le sort des femmes et des fillettes de cette caste et souligne combien l'éducation doit lutter contre les discriminations.

► **LA TRESSE**, de Laetitia Colombani, ill. Clémence Pollet, Ed. Grasset



villes et des campagnes.

Paru en 1978 ce grand classique, a fait l'objet d'une magnifique adaptation en dessin animé.

► **LE BONHOMME DE NEIGE**, de Raymond Briggs, Ed. Grasset Jeunesse

LIVRE

L'hiver arrive

Et le bonhomme de neige a 40 ans ! Une nuit d'hiver, un bonhomme de neige prend vie. L'enfant qui l'a façonné va partir pour une aventure fantastique avec cet ami éphémère. Sans texte, avec une mise en page de BD, les illustrations crayonnées passent des intérieurs douillet aux paysages de neige, au-dessus des

LIVRE

Le fleuve

D'un côté du fleuve vivent les Oolong, de l'autre les Dong-Ding. Les uns élèvent une fille en garçon, les autres un garçon en fille, lesquels se retrouvent pour lutter contre l'affreux Kapadnon qui a attaqué tout le monde et qui est « pire que [lui] » même. Ponti installe tout un petit

monde où jeux de mots et tendresse du dessin n'empêchent pas de parler de choses graves : la naissance et la mort, la transmission, les questions de genre, la guerre, la bravoure et l'amour...

Chaque illustration et chaque nom donne envie de plonger dans ce fleuve-là.

► **LE FLEUVE**, de Claude Ponti, Ed. L'école des loisirs C2 C3

CINÉMA

Petits contes sous la neige

Sept courts-métrages pour les tout-petits, de cinéastes de différents pays aux esthétiques diverses et aux techniques d'animation variés (2D par ordinateur, en volume, en papier découpé...). Un programme riche qui allie merveilleux, tendresse, burlesque, poésie. Un vieil homme chargé de réveiller les habitants, des poissons espiègles, une pêche aux étoiles, des biquettes en train, une famille de tram, un père Noël qui perd son sceptre magique : une succession joyeuse d'histoires bien rythmées. 40 minutes réjouissantes pour découvrir le monde. Dès 3 ans. Sortie le 14 novembre.

► **COLLECTIF, FOLIMAGE**

INTERVIEW

Laurence Faron

QUEL EST LE PROJET DES ÉDITIONS TALENTS HAUTS ?

Talents Hauts a été fondé sur un constat de sexisme dans la littérature jeunesse, au même titre que dans tous les pans de la société. Il y avait une sorte d'inconscience des lecteurs mais aussi des éditeurs. Depuis, il y a eu une évolution mais pas forcément dans le bon sens du fait de la prédominance du marketing qui est empreint de stéréotypes sexistes.

QUELLES SONT VOS EXIGENCES ARTISTIQUES ?

On est un éditeur comme les autres dont le but est de faire des livres de qualité. Par contre, nous portons une attention particulière aux stéréotypes cachés qui irriguent textes et images. Beaucoup de livres pour les petits montrent aujourd'hui des filles courageuses ou des garçons émotifs, mais les parents restent très stéréotypés. Nous sommes donc très vigilants aux

personnages secondaires. Les illustrateurs sont bien sûr choisis pour leurs talents graphiques.

QU'EST-CE QUE VOS OUVRAGES PEUVENT APPORTER À L'ÉCOLE ?

Nous travaillons beaucoup avec les enseignants : visites d'auteurs en classe, rencontres dans les salons, concours d'écriture... Très prochainement nous allons proposer une adaptation numérique des romans de la collection *Libres et égaux*. Ces versions, qui



BIO

Laurence Faron
fondatrice et
éditrice des
éditions *Talents
Hauts*

bénéficient de toutes sortes d'enrichissements, rendront accessibles nos ouvrages aux enfants qui ont des difficultés

« techniques » en lecture : dys et malvoyants. C'est une démarche en faveur de l'égalité. Nous éditons aussi une nouvelle série, *Bienvenue* qui raconte des histoires d'enfants bousculés par la vie et qui vont trouver accueil et solidarité dans la classe. Un regard positif sur les enfants... et l'école.

Transports, ça bouge ?

Se déplacer sans trop polluer ni se ruiner. Oui mais...



DEUX PERSONNES EN ACTIVITÉ SUR TROIS prennent quotidiennement leur voiture pour aller travailler, ce sont les « navetteurs ».

Doublement de la prime pour troquer son vieux diesel contre un véhicule moins polluant pour les plus modestes ou extension du système d'indemnités kilométriques : ce sont quelques-unes des mesures annoncées par le gouvernement mi-novembre. Le but est de calmer la flambée de colère qui suit celle du prix à la pompe. En France, championne d'Europe de l'étalement urbain, la majorité des déplacements se font dans une voiture, vieille en moyenne de près de neuf ans et majoritairement diesel : 22 millions sur les 38 millions en circulation. Une tendance forte en milieu rural où sont supprimées peu à peu les lignes de bus ou de TER « non rentables ». Et qui s'accroît au fur et à mesure que les populations s'éloignent des centres-villes. Résultat : des accès urbains de plus en plus embouteillés et des pics de pollution réguliers. Un coupable a été désigné, le gasoil.

Longtemps il fut présenté comme le moindre émetteur de particules fines jusqu'à ce que les tricheries de constructeurs soient révélées. Longtemps aussi il fut peu taxé en France pour soutenir l'industrie nationale. Cette période est révolue. L'objectif est de sortir un demi-million de diesels du parc automobile français pendant le quinquennat. Tout d'abord en augmentant les taxes, en durcissant les contrôles techniques et en encourageant l'achat de véhicules moins polluants : entre 1 000 et 5 000 € pour un véhicule plus « propre ». La prime a rencontré plus de succès que prévu, mais elle est utilisée à 46% pour l'achat d'un... diesel plus récent et autant pour une essence. Les électriques restent hors de portée de bien des bourses, avec des premiers prix à 23 000 €.

De plus leurs vertus « écolo » sont discutables, à cause des batteries nécessitant l'exploitation de métaux rares et des déchets nucléaires que produit cette énergie. Des métropoles encouragent d'autres mobilités : lignes de bus express, covoiturage, auto-partage, aide à l'achat de vélos mécaniques ou électriques. Avec des succès inégaux. Les alternatives ont encore de la route à parcourir.

LAURENCE GAIFFE

La PMA pour toutes !

Alors que la révision de la loi bio éthique et santé est attendue pour la fin de l'année 2018, mais plus vraisemblablement pour 2019, celle-ci a donné lieu dans le cadre de sa préparation à un nouvel avis du comité consultatif national éthique (CCNE) qui s'est prononcé une nouvelle fois en faveur de l'extension de la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes. Un avis qui s'est appuyé sur une consultation nationale lancée au printemps dernier. Ces États généraux de la bioéthique ont ainsi montré qu'une large partie de l'opinion est dorénavant favorable à l'extension de la loi sur la PMA pour les couples de lesbiennes et aux femmes seules, alors qu'elle est pour l'instant réservée aux couples hétérosexuels en cas d'infertilité pathologique. Un avis qui n'a pas manqué de provoquer les réactions habituelles de la *Manif pour tous* qui dénonce « une décision qui n'est pas éthique mais politique », ou encore de la conférence des évêques de France qui martèle son opposition à l'extension de la PMA tandis qu'à l'Assemblée nationale, LR et l'UDI ont fait



savoir qu'ils voteront contre un texte qui reprendrait de telles préconisations. Des opposants qui pour se faire entendre n'hésitent pas à agiter le chiffon rouge de la mise en place d'une gestation pour autrui (GPA) qu'ils voient comme un prolongement évident de la PMA pour toutes. Un avis qui n'est pas partagé par Jean François Delfraissy, président du CCNE : « *Fondamentalement, il y a quelque chose de très différent entre PMA et GPA. Avec la GPA, il y a un processus possible de marchandisation du corps humain. Ce n'est pas le cas avec l'ouverture de la PMA à toutes les femmes.* » (Lire l'interview ci-contre...). LAURENT BERNARDI

9-3 : la justice des mineurs à la peine

« *En Seine-Saint-Denis, les mineurs en détresse ne peuvent plus recevoir l'aide dont ils ont besoin faute de moyens financiers.* ». C'est l'alerte lancée le 5 novembre par les quinze juges des enfants du tribunal de Bobigny. Dans une tribune parue dans *Le Monde* et sur *France Inter*, ils s'alarment du manque d'effectifs chez les éducateurs et les greffiers. Les personnels de l'aide sociale à l'enfance ne peuvent plus assurer leur mission. Dans un contexte d'austérité, État et Conseil départemental s'incriminent : pour la Garde des sceaux, les mesures civiles relèvent du département, pour le président de ce dernier le budget de l'aide sociale à l'enfance passe déjà de 253 millions d'euros à 273 en 2019.

Les juges décrivent une situation préoccupante pour les enfants censés être protégés. Si les placements en urgence, dans les cas de violences les plus lourdes, semblent encore exécutés correctement, plus de 900 dossiers de mesures éducatives en milieu ouvert attendent honteusement, jusqu'à dix-huit mois, de pouvoir être appliquées. Les magistrats lancent un véritable appel au secours : « *Nous sommes devenus les juges de mesures fictives, alors que les enjeux sont cruciaux pour la société de demain : des enfants mal protégés, de drames humains, de personnes sans abri et dans l'incapacité de travailler.* »

MATHILDE BLANCHARD

CÉLINE CESTER.



Présidente de l'association

« les enfants d'arc en ciel »

1. QUE PENSEZ-VOUS DU NOUVEL AVIS DU CCNE* EN FAVEUR DE LA PMA POUR TOUTES ?

Le deuxième avis ne pouvait être différent, mais masque toujours les réalités en n'employant pas le mot « lesbienne » par exemple. On ne se sent pas respecté. Il est constamment fait référence à ne pas priver un père de ses droits. Or un père n'est pas un donneur et un donneur n'est pas un père. Il est aussi fait état du risque d'une pénurie des donneurs en cas d'extension de la PMA à toutes les femmes, or cette pénurie existe déjà.

2. COMMENT ALLER PLUS LOIN ?

Il faut engager une réforme de la filiation qui permette de protéger toutes les personnes, qu'elles soient sous statut matrimonial ou pas. Le mariage pour tous a permis l'adoption mais n'a pas inscrit l'égalité réelle pour toutes les familles. Afin de sortir des processus judiciaires, il faut permettre une filiation par reconnaissance volontaire dès la naissance. Les façons de faire famille sont aujourd'hui diverses. On demande l'encadrement légal pour le faire dans de bonnes conditions de sécurité comme pour tous les citoyens.

*Comité consultatif national éthique

“Mineurs isolés, des enfants avant tout”

QUELS SONT LES DROITS DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS QUI ARRIVENT EN FRANCE ?

GENEVÈVE AVENARD : Le nombre de ces jeunes, seuls et isolés augmente aujourd'hui de façon exponentielle en Europe et en France : le sujet préoccupe le Défenseur des droits depuis plusieurs années. Il faut vraiment souligner que ce sont des enfants avant tout. En cas de doute de leur minorité, cela doit être tranché au bénéfice du jeune. Or, c'est rarement le cas, ils sont souvent d'abord perçus comme des étrangers, à priori majeurs et à priori fraudeurs. Suite à des parcours d'exil faits de ruptures, de violences et de traumatismes multiples, ces jeunes devraient être protégés, avoir droit à la santé et à l'éducation, conformément à la Convention des droits de l'enfant. Pouvoir trouver des lieux où se ressourcer, se poser. Or, ils se retrouvent parfois dans des hôtels dits sociaux où il n'y a aucune présence d'adulte, ni pour les rassurer ni les accompagner ; et parfois, ils sont à la rue.

QUELLES SONT VOS RECOMMANDATIONS SUR CE SUJET ?

G.A. : Nous préconisons que l'État soit davantage présent au côté des départements, chef de file de la protection de l'enfance, dans un objectif d'égalité territoriale. Ce sont souvent les associations qui pallient le manque d'accueil, mais cela n'est pas structuré, les aides ne sont pas pérennes. Nous avons également rappelé la nécessité d'établir un climat de confiance lors de l'évaluation de la minorité, avec une prise en charge par des professionnels formés, ce qui reste encore trop aléatoire. Cela s'ajoute aux traumatismes déjà présents. Le Défenseur des droits s'est opposé fermement aux tests osseux pratiqués pour



© Marie-Laure Houzé

déterminer la minorité. Ils sont inadaptés, inefficaces et indignes.

L'ACCÈS À L'ÉDUCATION N'EST PAS UNE ÉVIDENCE PARTOUT EN FRANCE ?

G.A. : Notre rapport de 2016* consacré au droit fondamental à l'éducation a montré que, contrairement à ce que l'on pouvait penser, un certain nombre d'enfants reste éloigné de l'école dans notre pays. Notamment lorsque les maires refusent les inscriptions. Ces discriminations sont principalement liées à l'origine, la précarité, le lieu d'habitation. Cela touche par exemple les familles hébergées en hôtel social, mais aussi les gens du voyage lorsque les transports scolaires ne se rendent pas jusqu'aux aires ou que des maires, par des règlements, excluent les familles installées provisoirement sur leur commune. Cela accroît les difficultés de parents déjà en précarité et qui ont pourtant une conscience forte que l'école est un moyen pour s'en sortir. Lorsque nous sommes saisis par les associations, des avocats ou des personnels de l'éducation nationale,

nous intervenons auprès des maires ou des préfets en faisant un travail pédagogique de persuasion, basé sur le droit.

CONCERNANT LES DROITS DE L'ENFANT, QUEL EST L'ÉTAT DES LIEUX EN FRANCE ?

G.A. : Nous sommes dans un pays où il existe beaucoup d'actions positives en direction des enfants et un dispositif législatif protecteur. Notre travail consiste à vérifier l'effectivité du respect de ces droits et ils sont généralement respectés. Toutefois, nous observons que les enfants étrangers en famille ou isolés, les ROMs, les enfants pauvres ou séparés de leur famille et confiés à la protection de l'enfance, alors qu'ils sont les plus vulnérables et qu'ils devraient bénéficier d'une attention plus grande, sont au contraire les premières victimes des dénis de droit. Comme le comité des droits de l'enfant de l'ONU l'a signifié à la France en jan-

“Les enfants isolés, les enfants ROMs, les enfants pauvres... les plus vulnérables devraient bénéficier d'une attention plus grande mais sont les premières victimes des dénis de droit”

vier 2016, nous avons donc des progrès à faire. De plus, l'augmentation d'enfants pauvres est inquiétante. Lorsque l'on a froid, que l'on est en mauvaise santé, ou mal logé, les autres droits sont tributaires de ces conditions quotidiennes et de la peur du lendemain. L'enfant ne peut, dans ce cas, être disponible pour se concentrer à l'école. Nous arrivons forcément aux questions des moyens financiers et finalement la grande question à se poser est « *Nos enfants sont-ils prioritaires ?* ». Voulons-nous prendre le risque de construire une société qui nourrira de plus en plus de sentiments d'exclusion ?

PROPOS RECUEILLIS PAR MATHILDE BLANCHARD

*Rapport du défenseur des droits, « *Une école pour tous, un droit pour chacun* », 2016

casden



La banque coopérative
de la Fonction publique

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata

COMME NOUS, NOTRE BANQUE MISE SUR LE COLLECTIF

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique.
Elle a créé un système inédit d'épargne à Points* : l'épargne de tous
permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

*Les Points cumulés dans le cadre du Programme 1,2,3 CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs sur Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n°07 027 138 - BPFCE - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 157 697 890 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 493 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100. - Conception : INSIGN - Photographie : Roman Jehanno - La CASDEN remercie Isabelle, Ophélie, Gilles et Fatoumata d'avoir prêté leur visage à cette campagne.

casden.fr

01 64 80 64 80
Appel non surtaxé
Coût selon votre opérateur



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE **+X**

mgen*

GRUPE vyv

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

J'AI CHOISI MGEN

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Martin Fourcade et 4 millions de personnes ont choisi MGEN pour la confiance, la solidarité, l'accès aux soins de qualité et le haut niveau de prévoyance.

MARTIN FOURCADE
CHAMPION DU MONDE &
CHAMPION OLYMPIQUE
DE BIATHLON



PARTENAIRE OLYMPIQUE



MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Filia, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.